JOURNAL DES CAMPAGNES

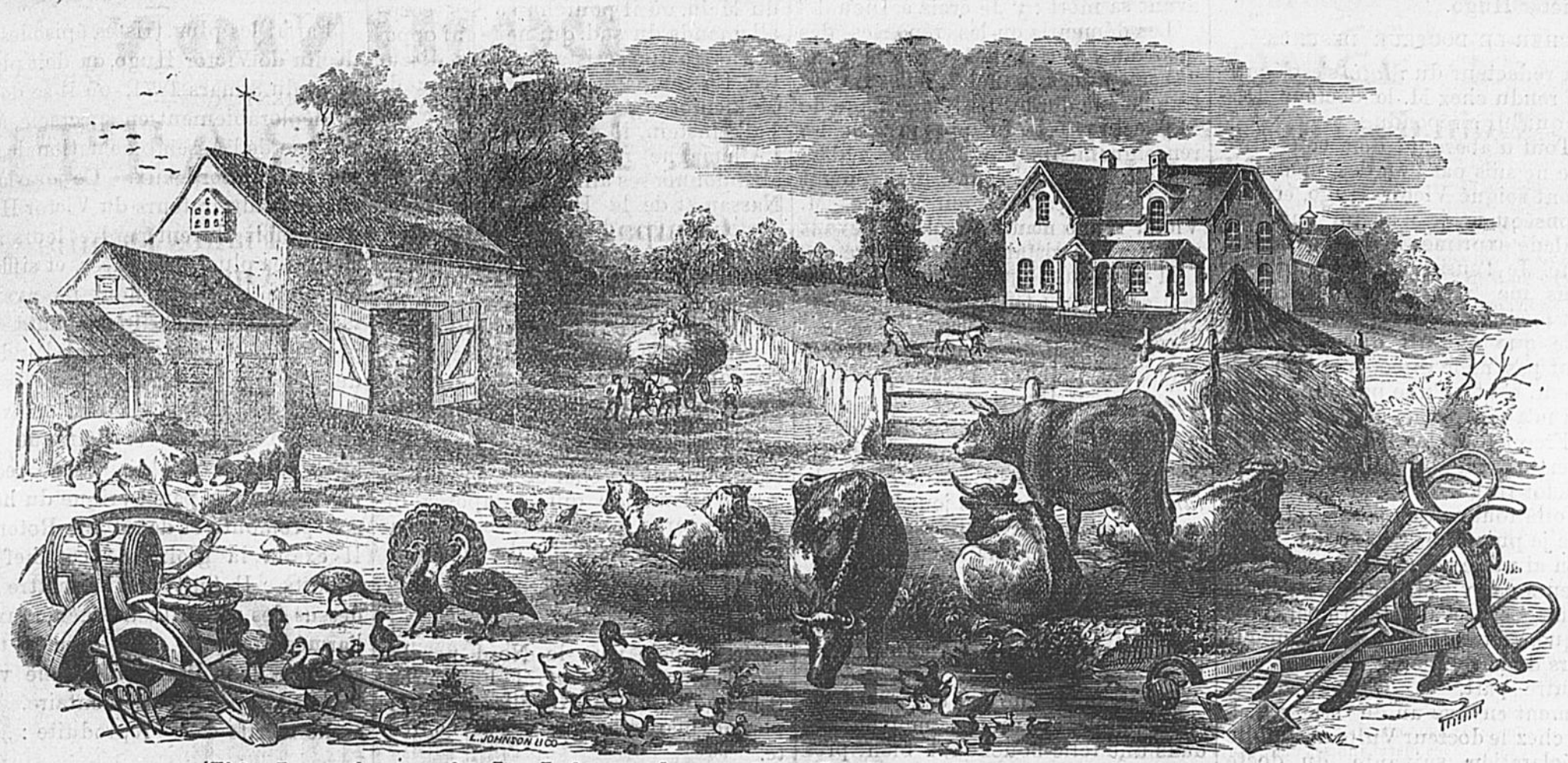

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

4emè Année — Jeudi 23 Juillet 1885 — No 25

JOURNAL

DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant tout les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE**
POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

FRANCE

Paris, 23 juin.

Le général Campenon a livré hier à la Chambre des députés une petite bataille de laquelle il n'est pas sorti à sa gloire. Il s'agissait du budget de la guerre et un député, M. Amagat, critiquait certains chapitres de ce budget. " Je les certifie exacts ", cria de sa plus belle voix le citoyen général. " C'est possible, répond M Amagat, mais alors vous avez été induit en erreur par vos bureaux. " Et M. Amagat reprend le cours de sa discussion. Mais évidemment ce que disait le député du Cantal ne plaisait guère à M. Campenon. Il s'agitait, levait les bras ; à un moment donné il lui arriva de s'écrier à mi-voix : " Voilà un fameux toupet ! " ou quelque chose d'analogue. La riposte arriva vive, foudroyante : " Vous êtes un insolent ! " Vous imaginez le teint cramoisi que prit à cette occasion le général Campenon dont le teint, même à l'état du repos, rappelle volontiers la nuance du homard cuit. Dans la gauche, ce fut un tumulte. M. Amagat poursuivit néanmoins sa démonstration. Quand il descendit de la tribune, il fut accosté par M. Ballue et le général Gervais qui, au nom du général Campenon, venaient lui demander une rétractation. M. Amagat répondit avec justice et très crânement qu'il n'avait abcolument à rétracter, et mit les témoins du ministre de la guerre en rapport avec MM. de Cassagnac et Raoul Duval, qu'il désigna comme ses témoins. Les pourparlers de ces messieurs n'ont pas duré longtemps, car ce matin les journaux publient un procès-verbal constatant que les témoins de M. Amagat et du citoyen Campenon sont arrivés à un accord. Les témoins du ministre de la guerre déclarent qu'il n'a nullement voulu offenser M. Amagat, et les témoins de M. Amagat déclarent qu'alors leur client retire sa qualification d'insolent. Voilà donc l'affaire pacifiquement arrangée. Mais elle fait peu d'honneur au triste soudard qui, par la grâce de M. Grévy et de M. Brisson, commande l'armée française. L'*Officiel* ne souffle pas mot de l'incident. Depuis quelque temps, d'ailleurs, on remarque que l'excellent M. Campenon est bien prodigue à la Chambre de ses amabilités du soudard mal élevé. Les plus charitables pensent qu'un de ces jours ce grand diseur de jurons mourra au banc ministériel d'une attaque d'apoplexie ou d'une grossièreté rentrée.

Avant la discussion du budget que M. Daymaud, député du Gers, avait entamée par un magistral discours et que M. Amagat continuait, M. de Freycinet avait donné à la Chambre lecture du traité de paix avec la Chine. A droite, quelques voix railleuses ont demandé pourquoi il était nécessaire de ratifier aujourd'hui un traité de paix avec la Chine, alors que nous avions jamais été en guerre avec l'Empire du Milieu. Mais en somme, la lecture a été écoutée avec faveur, surtout par les républicains qui sont enchantés d'être débarrassés de la question du Tonkin pour les élections. Le traité sera ratifié sans aucun doute. Mais les membres de la droite perdraient une belle occasion de porter un coup funeste aux opportunistes, si, avant de se rallier à la proposition de ratification, ils ne faisaient pas voir au pays qu'il y a un an nous avions les mêmes conditions, le même traité de paix, et que les millions qui, avec tant de vies précieuses, ont été gaspillés au Tonkin, l'on été en pure perte. Les élections approchant, M. Jules Ferry et les républicains ont eu besoin de la paix, et ils l'ont achetée à n'importe quel prix.

La question des funérailles de l'amiral Courbet est aujourd'hui réglée. Le gouvernement, ému par le bruit que font les lettres du vainqueur de Fou-Tchéou, ne veut plus accorder des " funérailles nationales " dans toute l'étendue du mot. Seulement, comme l'amiral a rendu d'immenses services et que d'ailleurs il ne serait pas sage de blesser l'armée et la marine on fera, aux frais de l'Etat, un service solennel aux Invalides. Ensuite, le corps sera transporté à Abbeville, où la famille le réclame et où le glorieux amiral reposera en terre bénite au millieu des siens.

Un comité vient de se former à Paris pour ouvrir une souscription destinée à ériger un monument à l'amiral Cuurbet. Le comité, qui n'a rien de politique, ne contient pas, jusqu'à présent, beaucoup de républicains. Il est présidé par M. le vice-amiral Dompierre d'Hornoy. On attendra longtemps la souscription de M. Jules Ferry.

N.

La fin de Victor Hugo

Nous lisons dans l'*Univers* :

Ayant rapporté les bruits qui couraient sur les derniers moments de Victor Hugo, nous devons reproduire également les démentis que leur opposent les personnes et les journaux mis en cause.

Nous trouvons d'abord cette note dans le *Rappel*, dont les rédacteurs seraient le plus à même de faire connaître la vérité, et qui nous paraissent plus pressés d'injurier que de s'expliquer sincèrement :

" Les drôles qui rédigent un journal religieux intitulé le *Monde* ont osé imprimer que Victor Hugo, à son lit de mort, a demandé un prêtre. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils ont menti.

" Voici, d'ailleurs, la lettre que je reçois à ce sujet de M. le docteur G. Sée.

EDOUARD LOCKROY."

Paris, 4 juin.

Mon cher ami,

" Si vous avez le *Monde* d'hier, vous y trouverez une monstruosité sur le désir qu'aurait manifesté le maître de se confier à un prêtre, et une prétentendue déclaration conforme de mon ami Vulpian ; je vous laisse le soin de répondre à cet honorable journal, et je vous autorise, au nom de Vulpian, à donner le plus formel démenti aux paroles qu'on lui avait prêtées à titre *de révélation*.

Très cordialement.

G. SÉE."

Il serait inutile de faire remarquer que l'épithète dont le *Rappel* qualifie les rédacteurs du *Monde* n'a droit qu'au mépris de nos confrères ; mais nous ferons observer au journal de M. Lockroy qu'un démenti moins furieux, moins passionné, n'aurait eu que plus de force. Du reste, personne n'a plus contribué que M. Lockroy à faire croire que M. Victor Hugo aurait pu demander un prêtre. Le zèle qu'il a mis à intercepter la lettre du vénérable cardinal Guibert et à répondre pour Victor Hugo, à qui elle s'adressait en réalité, alors que, d'après le témoignage général, " l'illustre malade " avait encore toute sa connaissance, ce zèle, est-on en droit do dire, témoigne assez que Lockroy et ses amis n'étaient pas absolument sûrs que M. Victor Hugo ne demanderait pas un prêtre ou ne consentirait pas à en recevoir. Malgré lui, M. Lockroy a donné une présomption aux rumeurs qu'il dément avec tant d'emportement.

Nous lisons d'un autre côté dans le *Matin* :

" Nous avons reproduit hier une information du *Monde*, prétendant que Victor Hugo avait manifesté le désir de voir un prêtre à son lit de mort.

" Nous-même nous étions fait l'écho d'un bruit qui courait dans la soirée de mercredi, d'après lequel le docteur Vulpian aurait été l'une des personnes ayant entendu l'illustre poëte exprimer ce désir.

" M. Vulpian, interrogé par un de nos collaborateurs, a déclaré que ce bruit était absolument faux et qu'on pouvait le démentir en son nom de la façon la plus formelle.

L'*Univers*, de son côté, a publié à ce propos la note suivante :

" Un autre médecin, M. le docteur Desprès nous a été nommé comme

ayant aussi entendu l'appel suprême de Victor Hugo. "

CHER LE DOCTEUR DESFRÈS

Un rédacteur du *Matin* s'est également rendu chez M. le docteur Desprès, qui lui a répondu :

—Tout d'abord, je dois vous dire que je ne suis pas l'un des médecins qui ont soigné Victor Hugo, et que, par conséquent, je n'ai pu entendre le malade exprimer le désir qu'on lui a prêté. Je l'eusse entendu que je devrais me retrancher derrière le secret médical.

" Ce que je puis dire, toutefois, n'étant pas mêlé directement à cet incident, c'est qu'une personne digne de toi m'a répété que la démarche de Mgr Freppel et la lettre de Mgr Guibert n'avaient pas été connues de Victor Hugo.

" Voilà tout ce que je sais et tout ce que je puis dire. Quant au reste, je n'en ai nulle connaissance ; je n'ai d'ailleurs pas vu M. Vulpian depuis deux mois et je n'ai entendu personne dire que Victor Hugo ait demandé le secours de la religion. "

D'autre part, le *Gaulois*, qui a également envoyé un de ses rédacteurs chez le docteur Vulpian, publie la déclaration suivante du docte professeur :

" Je suis médecin, et je ne suis que médecin. Quand on m'appelle au chevet d'un malade, je ne m'occupe que de ce qui est de mon domaine : soulager et guérir si je puis le corps pour lequel mes soins sont reclamés. Mes croyances religieuses ne sont pas plus en cause que celles de mon malade, que ce soit Victor Hugo ou n'importe qui. Il n'y a rien de vrai dans le récit où mon nom a été prononcé. Si le grand poète m'avait exprimé le désir qu'on lui prête, j'aurais agi selon ma conscience. Mais, supposer qu'après m'être tu quand Victor Hugo vivait encore, j'aurais parlé après sa mort, c'est me faire injure, c'est me prêter gratuitement un rôle coupable. "

Enfin, la *France* publie cette note d'un de ses rédacteurs, M. Michel Anézo :

" Voulant absolument être renseigné à ce sujet, nous nous sommes rendu immédiatement rue Soufflot, 24, chez M. le professeur Vulpian.

" Mais il n'est pas facile de rencontrer chez lui, en dehors de ses consultations, un docteur aussi occupé que l'est le professeur Vulpian.

" Après avoir été successivement à l'école de médecine, à l'hôtel-Dieu et aux Champs Elysées, où M. Vulpian devait-être en visite, nous avons pu, en revenant chez lui, le rencontrer et lui demander ce qu'il y avait de vrai dans la note publiée par le *Monde*.

— Tout est faux ! absolument faux ! nous a-t-il dit, et vous pouvez en mon nom démentir ce bruit de la façon la plus formelle. Je ne suis pas un homme politique. J'aurais entendu Victor Hugo demander, à ses derniers moments, l'assistance d'un prêtre, que je ne craindais certes pas, de le déclarer ; mais le grand poète n'a pu faire aucune demande semblable, et le journal le *Monde* a fait une invention en publiant cet écho.

" Après avoir obtenu cette déclaration, nous avons voulu savoir si devant les autres personnes qui se trouvaient près de lui à ses derniers moments. Victor Hugo avait demandé l'assistance d'un prêtre.

" Nos renseignements nous permettent d'affirmer que le grand poète n'a, ni devant M. et Mme Lockror, ni devant les docteurs Sée et Allix, ni devant MM. Vacquerie, Meurice, Catulle Mendès, Armand Gouzien, ni devant les autres personnes qui ont assisté à ses derniers moments, désiré le secours d'un ministre de la religion catholique.

" Victor Hugo s éteint en disant simplement quelques instants avant sa mort : " Je crois à Dieu ! "

Les démentis ou les réponses des médecins, retranchés derrière leur " secret professionnel ", ne sauraient trancher le doute. Le témoignage de M. Lockroy est plus probant. Si les renseignements que donne le rédacteur de la *France* sont complètement exacts, la question serait résolue. M. Victor Hugo n'aurait réclamé devant personne l'assistance d'un prêtre.

Il reste que le poëte dont la libre-pensée a voulu faire son coryphée est mort en invoquant Dieu.

D'après le *Matin*, quelques instants avant de proférer le cri poétique qu'on lui attribuait :

En moi, c'est le combat du jour et de la nuit, Victor Hugo se serait écrié : Je vois de la lumière, de la *lumière noire* ! Certains journaux, par contre, ont rapporté que souvent le malade a joint les mains en répétant : Dieu ! Dieu !

Au témoignage de la *France*, Victor Hugo s'est éteint en disant quelques instants avant sa mort : " Je crois à Dieu. "

C'était le mot de son testament. Cette parole, en un tel moment et dans une telle bouche est bien près d'être chrétienne. *Credo in Deum* : C'est la formule même de la prière catholique.

Le *Rappel* ne nous avait pas fait connaître ce détail. Malgré ses démentis, les catholiques qui ont prié pour l'âme de Victor Hugo pendant que les fonctionnaires de la République, les francs-maçons et les libre-penseurs traînaient son corps au Panthéon, peuvent espérer que dans ce mot : " Je crois à Dieu, " il y avait acte de foi en Jésus-Christ et que si on avait laissé passer le prêtre, il l'eût accepté.

Le maréchal E. de Monteuffel

—

Il y a deux ans, on consacrait l'église reconstruite de la ville d'Obernai, pays natal de S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers. L'éminent prélat devait alors procéder à cette consécration ; mais la veille, il reçut une lettre du maréchal de Manteuffel où il était dit en substance à peu près ce qui suit :

" Je suis le premier, monseigneur,
" à admirer votre grand talent, et je
" lis avec une attention marquée
" les discours par lesquels vous dé-
" fendez si noblement et si vaillam-
" ment dans la Chambre française les
" principes de la religion et de l'or-
" dre ; c'est vous dire, monseigneur,
" que j'ai la plus grande estime pour
" vous mais, précisément, cette haute
" situation que vous occupez me for-
" ce, à mon très grand regret, en ma
" qualité de représentant du gouver-
" nement allemand, de m'opposer à
" ce que vous présidiez la cérémonie
" d'Obernai, "

Rien ne saurait peindre l'homme que l'Allemagne vient de perdre, mieux que cette lettre adresssée à un évêque français, originaire d'Alsace ; c'était l'homme à la main de fer et au gantelet de velours.

Le maréchal Edwin de Manteuffel, lieutenant général de l'empereur d'Allemagne en Alsace-Lorraine, qui vient de mourir aux eaux de Carlsbad en Bohême étaitait né le 24 février 1809. Il entra de bonne heure à l'école militaire dite des cadets, reçut les épaulettes en 1828, et devint, lors de la révolution de 1848, aide de camp personnel du roi Frédéric Guillaume IV de Prusse ; en 1857, il fut nommé chef du cadinet militaire du roi.

En vertu du fameux traité de Gastein, M. de Manteuffel devint, en 1865, gouverneur du Sleswig, alors *condominium* austro-prussien ; l'année suivante, il marcha à la tête de son corps d'armée contre les hanovriens, qu'il contribua à culbuter à Langensalza ; de là il se dirigea sur la ligne du Mein, où il pourchassa les corps allemands du sud. qui ne le lui opposaient qu'une résistance assez discutée. En compagnie du grand-duc de Meklembourg et du général Vogel de Falkeinstein, il sut paralyser toute l'Allemagne méridionale, qui dut abandonner ses alliés du Hanovre, du Nassan et de la Hesse électorale et surtout sa grande alliée l'Autriche.

La guerre terminée, le baron de Manteuffel fut chargé d'une mission diplomatique à Saint Pétersbourg, et, en 1870, dès l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne, il commmandait le premier corps de l'armée qui rallia le prince Frédéric-Charles devant Metz. Après la capitulation de cette place, il fut nommé commandant en chef de la première armée allemande qui, composée de de trois corps, était chargée de combattre l'armée française du Nord.

Après s'être emparé de Laon, d'Amiens et de Rouen, le général entra le 9 décembre 1870 à Dieppe. Ensuite, rappelé vers le Nord par les mouvements du général Faidherbe, il l'attaqua à Pont-Noyelles et à Bapaume, mais avec un succès contesté.

Le 13 janvier 1871, le général Manteuffel prenait le commandement en chef des troupes allemandes du sud, qui devaient arrêter le mouvement du général Bourbaki. La tentative de suicide de ce général et la désorganisation qui en fut la suite facilitèrent la tâche du commandant allemand.

Après la signature des préliminaires de paix, le général Manteuffel fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation, et résida d'abord à Compiègne et puis à Nancy.

Lorsque, le lendemain de l'entrevue de Reichstadt, les relations entre la Russie et l'Allemagne allaient être plus que tendues, M. de Manteuffel fut envoyé auprès du czar pour conjurer le danger. Il parvint à l'ajourner, ce dont l'empereur Guillaume lui sut un gré infini.

Au mois d'avril 1880, M. de Manteuffel fut, sur l'initiative de l'empereur Guillaume lui-même, nommé statthalter, c'est-à-dire lieutenant général de l'empereur en Alsace-Lorraine, poste qu'il n'a cessé d'occuper depuis.

Ce n'est pas le moment d'examiner et d'apprécier son œuvre en Alsace-Lorraine. Il suffit pour le moment de rappeler tout ce que la presse catholique eut à en souffrir.

Rappelons aussi une anecdote. Sa Grandeur, Mgr Raess, ayant un jour arraché à M. de Manteuffel une concession, l'éminent prélat en demanda la confirmation par écrit, à quoi le maréchal répondit :

—Monseigneur, ma parole suffit.

—C'est fort bien, répondit l'évêque. Mais que ferais-je, si vous mouriez ?

—J'espère, riposta M. de Manteuffel, que vous—nonagénaire—vous n'avez pas la prétention de vouloir m'enterrer, moi votre cadet de quinze ans ?

—Qui sait ? continua Mgr Raess. Dieu pourra bien le permettre !

Dieu l'a permis.

Et maintenant quel est l'homme, quel est le régime qui va gouverner l'Alsace-Lorraine ? Cette mort ne manquera pas de faire une très grande impression sur l'esprit de l'empereur Guillaume, presque nonagénaire, déjà accablé par deux deuils qui dans sa propre famille se sont succédé dans l'espace de dix jours,

Cet état de choses va faire naître bien des préoccupations, aussi bien en Alsace-Lorraine qu'en France et en Allemagne, et même peut-être dans les divers cabinets diplomatiques de l'Europe. H. G. FROMM.

Victor Hugo et Garibaldi

—

Parmi les plus tristes épisodes du déclin de Victor Hugo, on doit placer celui du 8 mars 1871, où il se donna si déplorablement en spectacle, à la tribune de l'Assemblée nationale, qui siégeait à Bordeaux. Ce jour-là les derniers admirateurs du Victor Hugo d'autrefois durent perdre leurs illusions les plus enracinées, et siffler à outrance le poète dont ils avaient tant de fois applaudi les chants. Le poseur de Guernesey eut l'audace, devant une assemblée française et catholique, de porter aux nues ce fantoche ridicule et détraqué qui avait nom Garibaldi. Il ne recula pas devant le panégyrique du héros d'Aspromonte et de Monte-Rotondo. Il exalta la gloire de ce chef de bandits. Il finit par le mettre au-dessus des plus illustres généraux de l'armée française. Ce dernier trait souleva dans l'assemblée une véritable tempête parlementaire. La scène mérite d'être reproduite :

M. Victor Hugo.—La France vient de traverser une épreuve terrible, d'où elle est sortie sanglante et vaincue. On peut être vaincu et rester grand : la France le prouve. La France, accablée en présence des nations, a rencontré la lâcheté de l'Europe. (Mouvement.) De toutes ces puissances européennes, aucune ne s'est levée pour défendre cette France qui tant de fois avait pris en main la cause de l'Europe. (Bravos à l'extrême gauche.) Pas un roi, pas un Etat, personne ! un seul homme excepté... (Sourires ironiques à droite.—Très bien ! à l'extrême gauche.) Où les puissances, comme on dit, n'intervenaient pas, un homme est intervenu, et cet homme est une puissance.—(Exclamations sur plusieurs bancs à droite.) Cet homme, messieurs, qu'avait-il ? Son épée.

M. le vicomte de Lorgeril.—Et Bordone ! (On rit.)

M. Victor Hugo.—Son épée, et cette épée avait déjà délivré un peuple... et cette épée pouvait en sauver un autre. (Nouvelles exclamations.)

Il l'a pensé, il est venu, il a combattu.

A droite.—Mais non !

M. Victor Hugo.—Les interruptions ne m'empêcheront pas d'achever ma pensée. Il a combattu... (Nouvelles interruptions.)

Voix nombreuses à droite.—Non ! non !

A gauche.—Si ! si !

Un membre à droite.—Il n'a pas vaincu, en tout cas !

M. Victor Hugo.—Je ne veux blesser personne dans cette Assemblée, mais je dirai qu'il est le seul des généraux qui ont lutté pour la France, le seul qui n'ait pas été vaincu. (Bruyantes réclamations à droite.—Applaudissements à gauche.)

Plusieurs membres à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le baron de Jouvenel.—Je prie M. le président d'inviter l'orateur à retirer une parole anti-française.

M. le vicomte de Lorgeril.—C'est un comparse de mélodrame que votre héros. (Vives réclamations à gauche). Il n'a pas été vaincu parce qu'il ne s'est pas battu.

M. le président.—Monsieur de Lorgeril, veuillez garder le silence. Vous aurez la parole ensuite ; mais respectez la liberté de l'orateur. (Très bien) !

M. le général Ducrot.—Je demande la parole après M. Victor Hugo.

Plusieurs membres se lèvent et interpellent vivement M. Victor Hugo.

M. Richer.—Un Français ne peut pas entendre des paroles semblables à celles qui viennent d'être prononcées. (Agitation générale).

Un membre.—C'est une insulte au pays.

M. le général Ducrot.—J'insiste pour demander la parole.

Le tumulte va croissant. Les interpellations véhémentes sont lancées de toutes parts. L'immense majorité de l'Assemblée laisse éclater son

indignation. Le grand poseur juge que l'occasion est superbe pour jouer une scène théâtrale.

M. le président.—Je donne la parole à M. Victor Hugo pour s'expliquer.

M. Victor Hugo.—Je vais vous satisfaire, messieurs et aller plus loin que vous.

Il y a trois semaines, vous avez refusé d'entendre Garibaldi...

Un membre.— Il avait donné sa démission.

M. Victor Hugo.—Aujourd'hui, vous refusez de m'entendre. Cela me suffit. Je donne ma démission. (Longues rumeurs.—Non, non !—Applaudissements à gauche).

L'homme qui se faisait ainsi le thuriféraire de Garibaldi, avait été autrefois catholique, monarchiste et anti-révolutionnaire. Quelle chûte, et comme elle jette une vive clarté sur la prodigieuse misère de cette intelligence. Oui, à un certain moment, l'auteur de la *Tristesse d'Olympio* et des *Pauvres Gens* s'est incliné devant cette personnalité grotesque et odieuse de Garibaldi. Il s'est fait son émule, il lui a envié sa gloire, il a copié son style, il s'est efforcé d'écrire des lettres et des manifestes dans le même genre que lui. Et enfin il en est veuu à lui sacrifier les plus vaillants généraux de la France.

Cette scène du 18 mai 1871 est une de celles qui font le mieux comprendre la profondeur de l'abîme où Victor Hugo s'était laissé choir.

La conduite de MM. Laurier et Langelier

L'*Electeur* parle beaucoup du rôle admirable que M. M. Laurier et Langelier ont joué dans la Chambre des Communes, lorsque les résolutions concernant la ligne courte et le terminus du Pacifique ont été soumises aux députés. C'est une maladresse insigne de la part de l'organe libéral que d'attirer ainsi l'attention sur la conduite et la tactique de ses chefs. En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur les Procès-Verbaux des Communes pour se convaincre que M. M. Laurier et Langelier ont manœuvré, dans cette question, comme s'ils eussent été inspirés par les pires ennemis de Québec.

Les résolutions soumises aux Communes avaient une triple portée.

1. Elles accordaient un subside au chemin de fer d'Edmunston à Rivière-du-Loup ou Rivière-Ouelle.

2. Elles pourvoyaient à l'extension du Pacifique jusqu'à Québec par l'achat du chemin de fer du Nord par le gouvernement.

3. Elles accordaient un subside au chemin de fer dit de la *ligne courte* " *viâ* Sherbrooke, Mettewamkeag " etc.

Nos lecteurs savent que la dernière de ces trois dispositions n'était pas en harmonie avec les vues que nous avons plus d'une fois exprimées dans ce journal, et qu'elle n'était pas non plus conforme aux vœux des citoyens de Québec.

Mais il n'en était pas de même des deux premières. L'une et l'autre devaient être acceptées avec empressement. L'opposition, si les représentants du district de Québec ugeaient opportuns de la faire, ne devait porter que sur le dernier point, sur la localisation de la ligne courte par Sherbrooke et l'International.

MM. Laurier et Langelier en jugèrent autrement. Avec une étourderie ou une incurie sans égales ils s'opposèrent aux résolutions en bloc, rejetant du même coup le subside au chemin de fer d'Edmunston, et le terminus du Pacifique à Québec. C'est incroyable, mais c'est vrai. Nous citons d'abord l'amendement proposé par M. Laurier :

Et la question étant mise,—Que les dites résolutions soient maintenant lues pour la seconde fois ;

M. *Laurier* propose, comme amendement, que *tous les mots après* " *Que* ", *dans la dite motion*, *soient retranchés* et ramplacés par les suivants : " dans l'opinion de cette Chambre, de nouvelles études sont requises afin d'en venir à une saine décision au sujet du chemin de fer de la ligne courte, et qu'il serait prématuré d'adopter aucune ligne avanque de nouvelles études n'aient été fait tes."

En *retranchant* tous les mots après " Que " dans les résolutions du gouvernement, on retranchait toutes les dispositions qui pourvoyaient à l'extension du Pacifique jusqu'à Québec, et à la prompte construction du chemin de fer d'Edmunston. Un simple coup d'œil sur les résolutions présentées par Sir Hector, et l'amendement de M. Laurier, met en pleine évidence la faute incompréhensible commise par le député de Québec-Est.

Mais ce n'était pas assez. Il fallait que M. Langelier vînt à son tour commettre la même bévue. L'amendement de M. Laurier ayant été discuté, le député de Mégantic proposa le sous-amendement qu'on va lire :

M. *Langelier* propose, comme sous-amendement.—Que tous les mots après " suivants " dans l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : " dans l'opinion de cette Chambre des études additionnelles sont requises et devraient être immédiatement commencées afin d'en venir à une saine décision quant à la route qui convient pour le chemin de fer de la Ligne Courte ; et qu'il serait prématuré d'adopter aucune ligne avant que de nouvelles études n'aient été faites. "—

C'est-à-dire que M. Langelier, lui aussi, s'opposait à toutes les résolutions, même à celles qui nous étaient bonnes, et demandait, aux lieu et place d'avantages réels... des explorations immédiates pour la ligne courte. De même que M. Laurier, il ne semblait voir dans les résolutions que la partie relative à la ligne par Sherbrooke. Le Pacifique à Québec, les subsides à nos voies ferrées provinciales, ils ne s'occupaient pas de ces bagatelles.

Heureusement le sous-amendement de M. Langelier et l'amendement de M. Laurier furent rejetés. Alors nos amis, entre autres M.M. Landry et Lesage, après avoir voté contre ces deux motions si contraires aux intérêts de Québec, placèrent la question sur son vrai terrain, et combattirent cette seule partie des résolutions qui concernait le tracé de la ligne courte *viâ* Sherbrooke. Quoique partisans du gouvernement, ils ont cru devoir protester contre cette législation. M. Blondeau, de Kamouraska, s'est joint à eux. En agissant ainsi, ces députés oni fait preuve d'un esprit d'indépendance que *l'Electeur* reconnaît par des sottises. Il ferait mieux de tourner sa verve contre ses fétiches, M.M. Langelier et Laurier qui ont fait preuve d'une incapacité et d'une gaucherie phénoménales, s'ils n'ont pas voulu trahir les intérêts de Québec.

Les amendements de MM. Landry et Lesage étaient rationnels, au point de vue de Québec. Ceux de M M. Laurier et Langelier étaient absurdes et désastreux.

Voilà les grands hommes du parti libéral. Voilà les amis de Québec, dont *l'Electeur* nous vante le dévouement. Joli dévouement, qui a failli tout nous faire perdre et nous laisser absolument vis-àvis de rien !

Monument au Cœur Sacré de Jésus

Un généreux citoyen de notre ville a donné une statue du Sacré-Cœur de Jésus pour être mise sur le clocher de la chapelle des Révérendes Sœurs de la Charité. Cette statue aura quinze pieds de haut, et coûtera au-delà de quatre cents piastres. Mais il reste à nous citoyens de Québec de bâtir cette tour qui doit servir de base à cette statue.

J'admets que de ce temps-ci, les souscriptions se multiplient, et qu'une est à peine fermée, qu'une autre recommence, mais à Québec la charité ne sait se lasser, et chaque souscription ne fait qu'éveiller notre bonne volonté et fait souvent faire des merveilles de charité. Mais ici ce n'est plus une œuvre de charité, c'est une entreprise pour le moins aussi patriotique que religieuse.

Une statue nous est donnée, mais il faut à nous, Québecquois, répondre à la générosité de ce généreux donateur.

La tâche sera facile, car des personnes que j'ai déjà vues à ce sujet ont toutes promis leur souscription, et même deux ou trois personnes on envoyé d'elles-mêmes leur obole.

Les travaux vont commencer sitôt que la souscription le permettra, et certes il est bien facile d'amasser $1500 pour doter notre haute ville d'un aussi riche monument, si tous nous offrons notre aumône.

Mettons-nous donc tous à l'œuvre, et le succès en est assuré. Des nécociants protestants ont déjà promis leurs souscriptions, et je me ferai un devoir de faire connaître les noms de ces généreux concitoyens, dès que les listes seront remplies. Une maison bien connue de Lévis a généreusement offert de nous donner, en partie gratuitement, le fer dont on aura besoin, d'autres marchands de Québec peuvent donner les uns le bois, les autres le clou, les autres enfin la tôle, tout sera accepté avec reconnaissance. J'espère donc qu'avec de telles facilités, personne ne refusera son obole, et à la fin de Septembre, ou au commencement du mois d'Octobre, j'en suis assuré, aura lieu l'installation de la statue du Sacré Cœur sur sa base. Ce sera une fête des plus solennelles, car que peut-il y avoir de plus beau que de voir mettre notre ville de Québec sous la protection immédiate du Cœur Sacré de Jésus. Comme il l'a promis, il veillera continuellement sur nous et nous pourrons braver tous les dangers, le cœur de Jésus sera là, et il ne peut arriver aucun malheur sous son égide.

Je fais donc un chaleureux appel à nos concitoyens, non pas seulement de la Haute-Ville, de la Basse-Ville-du Faubourg St-Jean, mais aussi de St-Roch et de St-Sauveur, tous, il me semble, doivent avoir à cœur de contribuer à l'érection de ce monument, et personne ne s'y refusera, lorsque les listes leur seront présentées.

J. G. B.

Souffrances des troupes dans le Soudan

DÉCÈS CAUSÉS PAR LA CHALEUR ET LA FAIM

Londres, 16—On reçoit de mauvaises nouvelles des troupes stationnées à Souakim. Les soldats disent que le département de la guerre les a oubliés depuis le départ des gardes et qu'ils ne remplissent aucun but militaire, la seule chose qu'ils ont à faire étant de se préserver de la mort non pas en s'échappant des mains de l'ennemi mais en se préservant contre les effets du climat.

Le vent chaud du désert souffle continuellement.

Il est tout à fait impossible pour les Européens de vivre au milieu du jour s'ils ne se mettent pas à l'abri. Il est tout à fait impossible pour eux de porter leurs uniformes et ils se promènent dans la plus complète nudité. La chaleur est à environ 110 degrés à l'ombre. Il y a de l'eau en abondance, mais on manque de vivres et il y a beaucoup de maladies. Les malades ne peuvent obtenir les soins voulus ; les canonnières ont été converties en hôpitaux et regorgent de malades. Les décès chaque jour sont innombrables. "Nous mourons comme des moutons atteints de l'épizootie."

Nous serons tous morts avant l'automne et nous ne pourrons marcher contre Osman Digma. Il vaut mieux renvoyer les *chéris* pour obienir encore une fois les honneurs de la guerre. Nous sommes assez bons pour pourrir ici.

La question afghane

Londres, 17.—Sir Michael Hicks Beach a dit que le gouvernement n'avait pas reçu d'autres nouvelles de la frontière afghane que celles qu'il a fait connaître hier aux communes.

Le marché de Londres a été clos aujourd'hui plus ferme.

L'apparence politique est considérée maintenant dans les cercles financiers comme décidément plus favorable.

Des informations reçues de Paris, de Berlin et de Vienne nous apprennent que la Bourse s'y est aussi fermée avec une tendance à la hausse et plus ferme, la situation y étant vue sous le même jour qu'à Londres.

Simla, 17—L'émir a consenti à laisser visiter les défenses de Hérat par les officiers anglais.

La commission des frontières a campé à dix milles de la ville.

St-Pétersbourg, 17— Le *Journal* déclare que les mouvements des trourusses n'ont pas d'importance. Le gouvernement est fermement résolu à ne rien faire qui puisse compromettre le résultat des négociations pacifiques.

Nouvelles d'Allemagne

Berlin, 17—Des dépêches des états allemands au Zanzibar disent que l'expédition de Vili s'est rencontrée avec les soldats du Zanzibar, et 80 coups de carabines ont été échangés. Il n'y a pas de doute que les troupes avaient envahi le territoire allemand. Herr Stocker, membre du parti antisémitique a été condamné à un emprisonnement de 15 jours et à 150 marcs d'amende pour avoir publié un libelle contre un candidat de l'opposition.

Fortifications de Tripoli

Tripoli, 17.—La Porte a décidé de renforcer les moyens de défense de Tripoli. Des transports turcs, avec 1,100 soldats et plusieurs canons et des torpilles sont déjà arrivés ici. D'autres convois, avec des armes et munitions, sont aussi en route.

Nos volontaires

—

Le projet du gouvernement d'accorder des récompenses aux volontaires qui ont fait la campagne du Nord-Ouest a été très bien accueilli par le parlement, et le pays tout entier ne peut qu'applaudir à cette sage décision. Il ne pouvait être question de donner des récompenses en argent, excepté pour les blessés qui recevront une pension. La concession de terres à nos braves soldats nous semble rencontrer les vues de toute la population.

Tout le monde sait, maintenant mieux que jamais, que le gouvernement possède plusieurs millions d'acres de bonnes terres dans les immenses territoires du Nord-Ouest, et que ces terres n'attendent que des colons pour être cultivées et produire en abondance. Toutes les correspondances qui ont paru dans les journaux depuis le commencement de la rébellion, vantent la beauté et la fertilité de cette région presque inconnue jusqu'à ce jour. Nous connaissions, par les rapports du gouvernement, l'existence de ces ressources agricoles inépuisables ; mais la plupart des journaux, même canadiens, prenaient ces écrits pour de la réclame et n'osaient ajouter foi à ces contes merveilleux que l'on racontait sur le Nord-Ouest et qu'on disait fabriqués dans le but de favoriser l'immigration. Aujourd'hui la vérité s'est fait connaître dans tout son éclat, et les contes sont devenus vrais ; plus de merveilleux ; c'est du réel. Il existe au Nord-Ouest une immense mine, et personne ne songe à l'exploiter. Il faut recourir à l'étranger pour en faire exécuter les travaux. Cette mine s'étend sur presque toute la superficie de ce vaste territoire, et elle promet des produits abondants.

Nos volontaires ont eu l'avantage de voir et d'apprécier la valeur des terres fédérales et de juger de la salubrité du climat, et ils se sont empressés de faire connaître leurs vues sur les ressources de cette partie du pays qui peut contenir encore des millions et des millions d'habitants. C'est un service signalé qu'ils ont rendu à leur patrie en mettant sous les regards du public les richesses que renferme le Nord-Ouest, richesses que des journaux canadiens et américains ont cherché à déprécier à l'étranger pour des motifs que nous connaissons.

En accordant environ 1,600,000 acres de terres aux volontaires, le gouvernement récompense, il est vrai, le courage et la bravoure déployés par les troupes canadiennes pendant cette triste campagne ; mais il favorise en même temps l'émigration canadienne vers ces parages. C'est un moyen sûr de retenir nos compatriotes qui auraient encore envie d'aller se fixer dans la république voisine, bien que toutes les semaines nous entendions des voix nous crier de l'autre côté de la frontière : " Ne venez pas ici, il n'y a pas d'ouvrage ; des milliers de nos compatriotes sont dans la plus grande misère. Restez au Canada." Et voici comment cette concession de terres à nos soldats peut enrayer l'*exode canadien*. Nous admettons bien volontiers que tous les volontaires n'iront pas s'établir sur leurs terres dans le Nord-Ouest, mais quelques-uns se feront certainement colons, et les autres vendront leurs propriétés à des compatriotes. De la sorte, le Nord-Ouest sera habité par des canadiens.

Et puis, nos volontaires une fois de retour de cette région lointaine, raconteront à leurs amis tout ce qu'ils auront vu, et leurs récits auront pour conséquence d'engager des citoyens de Québec, de Montréal et d'autres localités, à se rendre en ces lieux et à y tenter fortune, Il n'y a rien de plus convaincant que ces narrations faites par des voyageurs qui nous parlent des régions qu'ils ont admirées. Nos compatriotes, au lieu de se diriger vers les Etat-Unis, prendront le chemin du Nord-Ouest, où avant longtemps ils seront à la tête d'une magnifique ferme et maîtres d'eux-mêmes ; ce qui est une grande consolation dans la vie d'un homme.

C'est la meilleure récompense, croyons nous, que le gouvernement pût donner à ses soldats. Nos volontaires ont bien mérité de leur patrie en la préservant d'un grand danger ; mais la patrie se montre reconnaissante et ajoute une nouvelle page à sa glorieuse histoire.

Nos ministres

—

On lit dans le *Courrier de l'Ouest* publié à Windsor, comté d'Essex.

" Nous avons au Parlement d'Ottawa dans le cabinet conservateur plusieurs ministres de notre langue et de notre nationalité qui se trouvent toujours prêts à défendre nos droits et nos privilèges, nous voulons parler des honorables Sir H. Langevin, A. P. Caron et J. A. Chapleau, Tous trois nous sommes assurés de les trouver à notre tête, lorsqu'il s'agit de discuter et de combattre pour la cause nationale ; le peuple a confiance en eux parce qu'il les a vus à l'œuvre et qu'il sait qu'on peut se fier à leur énergie et à leur dévouement,

Mais il en est d'autres dans le cabinet fédéral qui sans être de notre nationalité aiment nos compatriotes, savent leur rendre justice et sont toujours prêts à reconnaître leurs droits, nous voulons parler de l'hon. John Costigan, ministre du revenu de l'intérieur.

Nous avons été à même d'apprécier personnellement les qualités de l'honorable ministre dans le temps où nous nous livrions à l'exploitation du bois. Nous avons fait des travaux importants dans le comté Victoria, et à chaque élection de l'hon. J. Costigan, nous avons pu connaître et apprécier les qualités du ministre qui représente ce comté si français peuplé par des Acadiens et des Canadiens. Car dans le Nouveaux-Brunswick nous sommes 50,000 d'origine française et des comtés tout entiers sont peuplés par nos compatriotes.

L'hon. John Costigan s'est rendu populaire dans ce comté et il le mérite à tous égards. Il parle notre langue avec facilité et il nous faisait plaisir d'entendre dans le temps les éloges de toute la population pour l'affabilité et le talent de leur représentant. C'est à l'hon. ministre que l'on doit en partie la nomination de M. Poirier, comme sénateur, pour représenter l'élément acadien du Nouveau-Brunswick, ce qui prouve son esprit de justice.

Elu par un comté français et rendant justice à ses électeurs, M. Costigan n'oublie pas ses compatriotes irlandais et la dernière nomination de M. J. K. Barrett, comme inspecteur du Revenu dans le Manitoba, en est une preuve marquante ; c'est un plaisir pour nous de faire connaître à nos lecteurs du comté d'Essex, les noms de tous ceux qui, sachant tenir la balance égale entre les différentes nationalités, sont prêts toujours à nous accorder ce qui nous est dû et c'est pour cela que nous parlons aujourd'hui de l'honorable M. Costigan, qu'on peut considérer comme un des nôtres.

Aidons et appuyons ceux qui nous font du bien. Ne les oublions pas. Un jour bientôt viendra où les Canadiens-français d'Ontario devront être représentés au Sénat d'Ottawa, et nous pourrons alors compter sur l'honorable John Costigan comme M Costigan peut compter sur nous."

LA REVOLTE AU NORD-OUEST

DÉTAILS SUR LA MORT DU COLONEL WILLIAMS

—

LE MOUVEMENT DES TROUPES

—

ARRIVÉE DU CORPS DU COLONEL WILLIAMS A OWEN SOUND

—

TOUTE L'ARTILERIE DE GARNISON EN ROUTE POUR MONTRÉAL

—

GRANDS PRÉPARATIFS A OTTAWA POUR LA RÉCEPTION DES TROUPES

—

Winnipeg, 14—Un correspondant de Battleford donne les détails suivants au sujet de la mort du colonel Williams :

" Il se sentait indisposé depuis deux ou trois jours, mais ce n'est que dans la soirée du 3 que son état est devenu critique et qu'il perdit connaissance. Durant la nuit ses forces l'abandonnèrent et le matin les médecins annoncèrent qu'il n'en avait que pour quelques heures à vivre. Il mourut vers 11 heures.

" Toutes les drapeaux furent hissés à mi-mât et tout le monde était péniblement affecté. Le colonel Williams était un des officiers les plus estimés parmi les volontaires.

MOUVEMENT DES TROUPES

Winnipeg, 14—Plusieurs officiers sont partis pour Selkirk ponr attendre à cet endroit l'arrivée des bateaux qui transportent le 90 bataillon, le Queen's Own, le bataillon de Middland et les Grenadiers Les troupes ne sont pas attendues avant mercredi ou jeudi. Tous les bataillons, à l'exception du 90e, se mettront en route aussitôt pour Ontario.

Le bataillon de York-Simcoe et les Gardes du gouverneur-général sont arrivés à Fort Qu'Appelle hier soir et sont attendus ici demain. L'artillerie de garnison de Montréal arrivera ce soir.

LES TROUPES A FORT PITT

Battleford, 14.—Les troupes à Fort Pitt souffrent des fièvres. Le colonel Osborne Smith est gravement indisposé. Un médecin est parti d'ici pour le camp de Fort Pitt aujourd'hui

TÉMOIGNAGES IMPORTANTS

Le chef sauvage " L'Homme Misérable " va fournir des témoignages importants contre les auteurs de la révolte.

Owen Sound, 14.—Les SS. *Algoma* est arrivé à 10 h. ce matin, avec le corps de feu le colonel Williams à bord. Un grand concours du peuple a été au-devant des restes de ce brave soldat.

Un arc que l'on avait construit en l'honneur des volontaires était enveloppé de tentures noires et on lisait ces mots : " Le Canada pleure le héros de Batoche."

Le corps a été mis dans la salle d'attente du C. P. R., en attendant l'arrivée des députations de Cobourg et de Port Hope, qui escorteront le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Toute la ville est en deuil et les pavillons sont à mi-mât.

Régina, T. N. O., 14—Toute la brigade de l'Artillerie de Garnison de Montréal est partie pour Montréal, ce matin.

Le lieutenant-gouverneur et un grand nombre de citoyens se rendirent à la gare pour leur faire leurs adieux : la foule acclama les braves volontaires de Montréal avec enthousiasme.

Humboldt, T. N. O., 14 — Les éclaireurs du Major Boulton sont passés ici hier matin. Le colonel Irvine, l'inspecteur Drayner et une escorte, ayant sous sa garde Gros Ours et 13 de ses guerriers, sont arrivés ici hier soir en route pour Régina.

Ottawa, 14—A une assemblée du conseil municipal tenue hier soir, l'on a pris des mesures préliminaires pour la réception des volontaires d'Ottawa ; un banquet leur sera donné à leur retour du Nord-Ouest.

Les citoyens sont priés de décorer leurs maisons, et les commerçants de fermer leurs magasins durant les funérailles des soldats Rogers et Osgood.

Les Dragons, la Batterie de campagne, les Gardes à Pied et le 43me Carabiniers recevront leurs camarades.

Toronto, 14—M. Henry Beatty, gérant des bateaux du Pacifique Canadien, a reçu une dépêche aujourd'hui de Winnipeg annonçant que les Queen's Own, les Grenadiers et le bataillon Middland arriveront à Owen Sound, par le vapeur *Alberta* dimanche matin, et les York Rangers, les Simcoe Foresters et les Gardes du corps du Gouverneur Général par le vapeur *Algoma* mardi matin. Le comité de réception tentera probablement des efforts auprès du ministère de la milice, pour retarder le départ des troupes d'Owen Sound jusqu'à lundi.

—

Winnipeg, 16—Les troupes comprenant les Queen's Own, les Grenadiers Royaux le 90me bataillon, les Francs-tireurs d'Ottawa et le détachement d'Infanterie Légère de Winnipeg, sont arrivées à 7.30 hier soir. Le train, qui se composait de plus de 20 chars, entra en gare, au millieu d'immenses acclamations, poussées par au moins dix mille personnes qui encombraient la gare. Les trois régiments actuellement en garnison en cette ville, précédés de leur musique, les sociétés nationales et la brigade des pompiers escortèrent les héros canadiens à travers Main Street et la grande Avenue, lesquelles regorgeaient de spectateurs.

La foule encombrait ces deux rues dans toute leur étendue, et les fenêtres ainsi que les toits étaient remplis de monde. 20,000 étrangers au moins sont venus en cette ville pour acclamer les braves volontaires. Toute la route a été la scène d'acclamations incessantes ; les dames agitaient leurs mouchoirs et jetaient des bou-

quets aux officiers de l'état-major. général et aux officiers du 90me.

La société Saint André était à son arc et ses membres ont occlamé les les troupes avec enthousiasme, au moment où elles passaient sous l'arc. Trois montagnards écossais, installés sur cet arc, jouaient de la cornemuse. Il y eut une halte en face du nouvel hôtel de ville ; les troupes se formèrent en carré, et le pro-maire M. Caruthers lut, au nom des citoyens, une adresse de félicitations au général Middleton. Le général y répondit et au nom de ses camarades, remercia les citoyens de leur cordiale bienvenue. Il fit de grands éloges des volontaires canadiens et dit qu'ils avaient abandonné leurs paisibles occupations pour voler sur le champ de bataille. Ils ont enduré de terribles souffrances et ils l'ont fait avec un grand courage durant toute la campagne.

Il n'a pas entendu un seul murmure de la part des soldats volontaires. Lorsqu'il jette un regard sur ce qui a été fait, il sent que le Canada peut bien se féliciter de la bravoure de ses fils. Il termina en demandant aux volontaires de pousser trois hourras pour le maire et les citoyens de Winnipeg.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Aikens adressa enseuite la parolé aux volontaires en termes appropriés et il fut suivi par le premier ministre, l'hon. M. Norquay, qui parla en termes éloquents des services rendus au pays par les volontaires. Il fit un maguifique éloge du général Middleton comme soldat et dit qu'il était heureux pour le Canada d'avoir eu à son service un homme aussi habile pour marcher à la tête de ses fils ; après avoir complimenté le 90me bataillon, en particulier, il termina en remerciant les volontaires des provinces inférieures et dit que c'était dû à leur prompte action que l'insurrection avait été si rapidement supprimée.

Les troupes se rendirent alors à leurs camps respectifs et reçurent congé pour la soirée.

Après la, démonstration, un orage s'éleva et dura toute la nuit. Le général Middleton a remis la revue à plus tard. L'orage a jeté du froid sur la fête civique.

La Batterie de Winnipeg et le 7me Fusiliers sont attendus de l'Ouest cette après-midi.

DÉPART DES TROUPES

GRANDE DÉMONSTRATION

LES JURÉS ASSIGNÉS POUR LE PROCÈS DE RIEL

Winnipeg, 16—Le temps s'est mis au beau et la boue disparaît rapidement des rues ; les soldats ont été mal à l'aise sous leurs tentes. Le général Middleton a permis à une partie des troupes de partir ce soir, les gardes du corps de Toronto, sous le commandement du colonel Dennison, le 9e bataillon des voltigeurs de Québec, colonel Amyot, et le bataillon de Halifax, colonel Bremmer.

Des milliers de spectateurs ont assisté au départ. La musique du 90e bataillon salua les troupes à la gare et la foule immense les acclama, à mesure que les trois trains se mettaient en mouvement.

La batterie de campagne, sous le commandement du major Janis, est arrivée ce soir et a été l'objet d'une réception cordiale. Les soldats furent escortés à la salle d'exercice par le 90me, précédé de sa splendide musique. La scène le long de Main street a été une répétition de celles de Winnipeg. Le 7me Fusilliers, actuellement à la Mâchoire de l'Original, est attendu ici tard ce soir.

Les troupes maintenant en garnison en cette ville seront passées en revue demain par le général Middleton et elles partiront dans l'après-midi pour retourner dans leurs foyers Vingt blessés sont arrivés ici hier soir de l'hôpital de Saskatoon. Ils sont venus par le vapeur *Alberta* jusqu'aux Fourches de la Saskatchewan, escortés par un détachement du Middland, et arrivés aux Fourches, ils ont rejoint les troupes du général Middleton. En arrivant aux Grands Rapides, ils ont été transférés au vapeur *Princess* et conduits à Selkirk, et de là par le vapeur *Marquette* à Winnipeg, les troupes ayant pris la voie ferrée.

La ville est brillamment illuminée ce soir et les rues sont encombrées de voitures et de piétons qui admirent les myriades de lampions et de lanternes chinoises.

Le Capt. Howard est arrivé avec ses troupes hier et il partira demain pour l'est.

Le général Strange, durant son séjour en cette ville, est l'hôte du commissaire Wrigly, de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Port Hope, Ont., 16—Les funérailles de feu le colonel Williams, M. P., auront lieu à Port Hope, mardi prochain, le 21 courant, à 3 hrs. de l'après-midi. Le bataillon Midland arrivera à Port Hope par train spécial dimanche après-midi.

Toronto, 16—L'on fait des préparatifs actifs pour la réception des troupes. L'on décore les édifices publics le long du parcours de la procession et les citoyens en font autant pour leurs résidences privées.

On érige une grande plate-forme en face de l'Hôtel-de-Ville ; 600 petites filles y chanteront des chansons patriotiques.

Voici la liste des jurés qui ont été assignés dans la cause de Riel :

Joseph Sheppard, T. Gordon, W. D. Perley, O. Stone, F. Cosgrove, P. Doan, T. Hourd, B. LIMOGES, H. Painter, W. Merrifield, J. T. Frotingham, G. Anderson, T. Bull, A. E. Tregent, J. McIntyre, J. McCallum, D. Woodward, W. C. Brooks, J. Watson, J. Wrung, E. Evatt, Thomas Rogers, M. Sullivan, P. McCallum, M. A. McLean, W. Possy, A. Auld, A. McAster, D. Gunn W. Broley, E. G. Brooks, O. Strickland, R. C. Rigby, Henry, T. Whittaker, T. Wright, J. B. Davis.

MOUVEMENT DES TROUPES

REDDITION DE DEUX CHEFS SAUVAGES

EXÉCUTION DE CONNORS

LE GÉNÉRAL MIDDLETON

LE 65ÈME BATAILLON

LE 9ÈME BATAILLON

Winnipeg, 17.—Une dépêche de Calgarry mande que les troupes d'Alberta, qui étaient allées à la poursuite de Gros-Ours, seront de retour demain. Deux magnifiques arcs de triomphe ont été érigés à chaque extrémité de la ville. Une adresse sera présentée au major Steele et un banquet donné aux éclaireurs dans la soirée. Près de $500 ont été souscrites pour la réception.

Les troupes sont au repos, la revue qui devait avoir lieu aujourd'hui ayant été supprimée. Les troupes qui sont parties pour l'est ont dérangé les choses, et puis le mauvais temps s'est mis de la partie. Les Simcoe Foresters et les York Rangers sont partis ce soir *via* Port Arthur. Les Queen's Own, les Grenadiers Royaux, les Francs Tireurs, d'Ottawa, et l'artillerie de Garnison de Montréal partiront probablement demain, accompagnés par le général Middleton.

L'honorable M. Norquay a reçu la dépêche suivante, ce matin, de Fort Pitt : [illegible]

" L'Espit Errant et la Mouche de Sable se sont rendus sans condition. Tout est bien fini maintenant. Le colonel Smith est mieux."

Connors, le meurtrier de la Mâchoire de l'Orignal, dont la similitude de la cause avec celle de Riel a éveillé une si vive attention, a été pendu ce matin à la Mâchoire de l'Original, pour le meurtre de Henry Mulaski, le 6 avril dernier. L'exécution a eu lieu au point du jour. A très bonne heure, le Rév. M. Uquhart se rendit auprès de Connors et essaya de lui inspirer des sentiments religieux, mais il tomba dans une rage extrême et refusa d'écouter le ministre. Il ne semblait pas se rendre compte de sa situation et il n'a fait aucun aveu. Il a affirmé jusqu'à la fin l'histoire qu'il avait déjà racontée au sujet de la manière dont Mulaski était mort. En marchant à l'échafaud il ne manifesta aucune émotion; il demeura ferme et n'a pas ressenti le moindre énervement pendant le trajet. M. le shérif Chapleau ayant demandé s'il avait quelque chose à dire, le condamné resta silencieux et regarda le shérif en pleine figure. Après une courte prière pour le malheureux, la trappe tomba et le meurtrier eut le cou cassé.

Port Arthur, 17—Le 65e est parti de bonne heure ce matin de Port Arthur, par la route de la rive nord du Lac Supérieur, chemin de fer du Pacifique Canadien. La marche du train sera cependant lente ; car, bien que l'artillerie de garnison de Montréal soit déjà passée par cette voie, le chemin n'est pas encore complètement ballasté, et la locomotive ne peut courir aussi rapidement qu'un train express.

Les braves volontaires sont en bonne humeur et tous joyeux de se voir sur le point d'arriver à Montréal, ils sont cependant tous déguenillés, sales et ils ont un besoin très pressant de nouveaux habits. Les soldats du bataillon Middland partiront par le bateau, pour Toronto, viâ Owen Sound, plus tard dans la journée.

Winnipeg, 17 - Le reporter d'un journal de cette ville a eu un entretien avec le général Middleton ce matin, avant la revue des troupres.

Le général a expliqué le plan de campagne et répété que c'était lui-même qui avait donné aux troupes le commandement de faire une charge à Batoche. Les volontaires ont montré beaucoup de bravoure, des soldats de l'armée régulière ne se seraient pas mieux conduits.

Le général Middleton se plaint des attaques dirigées contre lui par quelques correspondants de journaux, attaques tout à fait injustes, vu qu'il a eu les plus grands égards pour ces correspondants et qu'il n'a jamais essayé à intercepter leurs dépêches.

Le général demeurera ici pendant deux ou trois jours avant de partir pour Régina pour assister au procès de Riel.

Winnipeg, 18—Les fêtes des trois derniers jours ont atteint leur apogée hier soir dans la procession aux flambeaux et l'illumination de la ville, en l'honneur des volontaires. Ç'a été la plus éclatante demonstration qui n'ait peut-être jamais eu lieu en Canada. Au moins quinze mille personnes bordaient Main street pour assister à la procession aux flambeaux, dont le parcours avait une étendue de cinq grand milles. Sur tout ce parcours on lançait des fusées et toutes sortes de pièces pyrotechniques.

Au Palais Législatif Son Honneur le lieutenant-gouverneur Aikens, le général Middleton et son état-major se joignirent à la cavalcade ; ils étaient suivis de la police, de la brigade des pompiers, du maire et des membres du conseil municipal. La procession, se composant des sociétés nationales, de bienveillance et autres ouvrit ses rangs et reçut les militaires au centre. Les troupes se composaient des gardes d'Ottawa, des Queen's Own, des Grenadiers Royaux, de l'Artillerie de Garnison de Montréal et la Batterie de Campagne de Winnipeg. La démonstration a été très imposante, et ne s'est terminée qu'à minuit. Trois corps de musique, un corps de fifres et de tambours, un corps de clairons et les cornemuses des Montagnards Ecossais faisaient retentir l'air de notes variées.

Un trait de la procession, était un manequin de Riel suspendu au milieu de Main street, près de l'hôtel Brunswick, mais quelques uns n'ont pas trouvé la chose d'un goût bien élevé. Un petit échafaud avait été érigé et Riel était représenté à genoux, une corde autour du cou et les mains croisées sur la poitrine, au-dessous était un cercueil. Le manequin était entouré de batteries, chandelles romaines avec une demi-livre de poudre dans chacune. Lorsque la procession arriva en cet endroit, le feu fut mis aux poudres et le manequin sauta en l'air au milieu des hourrahs frénétiques et féroces.

LE PROCÈS DE RIEL

L'on fait les derniers préparatifs pour le procès de Riel.

Le service télégraphique a été augmenté, et un certain nombre de correspondants de journaux sont arrivés. Le colonel Herchmer et Mad. Herchmer sont partis ce matin pour retourner à Régina Après le procès, Herchmer reprendra le commandement de la police montée à Calgary.

Le général et Madame Middleton, accompagnés du Capt. Wise, sont partis ce matin pour Régina afin d'assister au procès. M. Johnstone qui était l'avocat du meurtrier Conners, sera l'un des Conseils de Riel, outre Lemieux, Fitzpatrick et Greenshields. Outre les prisonniers déjà à Régina, le lt-col. Deray Williams du 7e Fusilliers qui arrivera ici avec son bataillon demain (dimanche) après-midi, a amené Delorme, l'un des conseillers de Riel, lequel a été logé en prison avec son chef. Le Col. Irvine et le major Crozier sont arrivés hier, ont été amené Gros-Ours, le Petit Homme et 16 autres prisonniers sauvages et métis qui subiront leurs procès. L'Esprit - Errant arrivera probablement dans une semaine avec un autre détachement d'infortunés.

Une dépêche de Prince Albert mande que l'Inspecteur Howe, avec trente hommes de la Police Montée a été envoyé à la rivière Carrote, où l'on dit que les sauvages sont turbulents.

La Commission des Métis est arrivée à Prince Albert Mercredi et est partie aujourd'hui.

Nous apprenons avec un vif regret la mort du Révérend Père J.-Bte Faleur, S. J., arrivée à Tronchiennes, Belgique, le 4 de ce mois, à l'âge de 68 ans. Il fut l'un des fondateurs de la résidence de Québec, et pendant dix ans le directeur de la congrégation de St-Roch.

Après son départ de Québec, il a résidé successivement à la Guyanne française, à Constantinople, en France et en Belgique.

L'HONORABLE M. CHAPAIS

—

Notre rédacteur en chef vient de faire une perte bien sensible dans la personne de son père, l'honorable sénateur J. C. Chapais, décédé hier avant-midi à Ottawa. Nous mêlons nos larmes aux siennes.

Cette perte sera, aussi, vivement ressentie par tous les parents et tous les amis du regretté défunt, et en particulier par tout le parti conservateur, à la défense duquel il a consacré une grande partie de sa vie. Bien des pleurs couleront sur la tombe de cet homme d'Etat, qui a tant travaillé pour la prospérité de son pays, de cet homme qui n'a reculé devant aucun obstacle pour le triomphe de la justice, de cet homme qui a sans cesse lutté pour la conservation de notre religion, de notre langue, de nos institutions et de nos lois, de cet homme enfin qui recherchait le royaume des cieux avant tout le reste. Dans les luttes ardentes qu'il a eu à livrer dans sa longue carrière politique, nous sommes convaincu qu'il n'a jamais perdu de vue cette maxime du sage : " Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme."

L'honorable M. Chapais a dépensé ses forces et mis ses talents et son intelligence au service de sa patrie. Pendant plus de 35 ans, il a combattu pour la défense des grands principes conservateurs, et le comté de Kamouraska, théâtre de ses exploits et de ses luttes, n'oubliera jamais celui qui l'a constamment conduit à la victoire de 1851 à 1867. Le combat a été parfois rude, mais en suivant son brave commandant, le parti conservateur de ce comté savait qu'il marchait dans le chemin des vainqueurs.

Tout le monde se rappelle encore les luttes acrimonieuses qui ont été livrées à Kamouraska par les deux grands partis qui se disputent le pouvoir au Canada ; le parti conservateur marchait à la suite de M. Chapais, et le parti libéral suivait M. Lettelier. C'était un beau spectacle que d'assister à ces batailles électorales. Les combattants se tenaient à rangs serrés sous le commandement de leur courageux chef. Aucun engin de guerre, aucun mouvement stratégique, aucune ruse savamment combinée, rien en un mot ne pouvait briser la colonne compacte. Et quand, après deux jours de combat acharné, on proclamait la victoire, le vainqueur ne comptait ordinairement que vingt à trente voix de majorité. M. Chapais triompha constamment jusqu'à 1867.

Voici comment s'exprime un littérateur canadien, en parlant des luttes électorales du comté de Kamouraska à cette époque à jamais mémorable :

" Dans les élections générales de 1851, 1854 et 1857, M. Letellier fut constamment défait après des luttes ardentes avec le même adversaire, M. Chapais, aujourd'hui sénateur.

" Ces deux hommes, de principes contraires, mirent dans ces luttes une animosité et une activité que les deux partis partagèrent dès le début, et qui firent de ce comté de Kamouraska un vrai champ de bataille.

" M. Letellier était plus froid, plus concentré et plus circonspect, mais réalisait ses projets en sous main et dans l'ombre.

" M. Chapais, orateur plein de fougue, se jetait dans la discussion avec violence et lançait par tout son être le feu dont son âme était pleine. Il était tout en dehors, mais la tempête apaisée, redevenait le gentilhomme que l'on connaît.

" Avec de tels chefs, d'une activité sans bornes, dans un comté tellement divisé que les élections se gagnaient, par une majorité de 20 à 30 voix tout au plus, il n'y a rien d'étonnant que les cultivateurs, si doux et si hospitaliers dans la vie ordinaire, fussent devenus d'un tempérament si ardent, toujours prêts dans ces luttes à se précipiter les uns sur les autres, et à agir avec une haîne impitoyable. "

En présence d'un semblable état de choses, nous comprenons facilement quelle somme de travail, d'énergie, de courage et d'activité l'honorable M. Chapais a dû déployer pour faire mordre la poussière à son ennemi et rester maître du terrain pendant une période aussi longue. Nous n'entreprenons pas de redire aujourd'hui tous les services que l'honorable sénateur a rendus à son pays ; une plume plus exercée que la nôtre paiera plus tard, sans aucun doute, le tribut de reconnaissance que lui doit le Canada, et en particulier la province de Québec. Nous nous contenterons pour le moment de résumer les principales phases de cette vie si bien remplie.

M. Chapais naquit à la Rivière-Ouelle le 21 décembre 1812 et était fils de M. J. C. Chapais, marchand de cette paroisse. Après avoir étudié au Collège de Nicolet, il se livra au commerce et se fixa à Saint-Denis, où il eut pour ami le plus dévoué le curé de cette paroisse, le Rév. M. Quertier, cet homme si célèbre par son éloquence et ses vertus. Il épousa Mlle Dionne, fille ainée de feu M. Amable Dionne, d'abord marchand de Kamouraska, ensuite seigneur de Ste-Anne de Lapocatière, et qui fut pendant plusieurs années membre du Conseil Législatif du Bas-Canada.

En 1850, la mort de M. Marquis, député de Kamouraska, nécessita une élection dans cette division. Le parti conservateur choisit M. Chapais comme son candidat, mais son adversaire, M. Letellier, l'emporta par quelques voix seulement de majorité. L'année suivante, des élections générales eurent lieu, les deux mêmes adversaires entrèrent en lice, et M. Chapais, après avoir combattu avec vigueur, triompha. Ce fut le commencement des nombreuses défaites que subit le parti libéral dans ce comté jusqu'en 1867.

M. Chapais fut membre du Conseil Exécutif comme commissaire des Travaux publics depuis le mois de mars 1864 jusqu'à l'Union. Assermenté le 1er juillet 1867 comme membre du Conseil Privé, il occupa le poste de ministre de l'agriculture depuis cette date jusqu'au 16 novembre 1870, alors qu'il fut nommé Receveur-général ; il donna sa démission au mois de janvier 1873.

L'honorable M. Chapais représenta le comté de Kamouraska de 1851 à 1867. A cette dernière date, il eut pour adversaire M. C. A. P. Pelletier, aujourd'hui sénateur. Cette élection qui dégènera en une bataille véritable, fut contestée, et le résultat fut que le comté n'eut pas de représentant à la Chambre des Communes pendant plus de deux ans. M. Chapais se fit élire aussitôt dans le comté de Champlain qu'il représenta à l'assemblée législative de Québec de 1867 à 1871. Le 13 janvier 1868, il fut créé sénateur pour la division de la Durantaye, charge qu'il a toujours remplie jusqu'à sa mort avec honneur, avec dévouement et toujours dans l'intérêt de son pays.

En 1864, M. Chapais prit une part active à la confédération, qui était à l'état de projet, lors de la conférence de l'Union à Québec, et est devenu un des pères de cette même confédération. Il fut aussi pendant quelque temps directeur du Grand-Tronc, ayant été nommé à cette position par le gouvernement.

Son nom, qui restera toujours gravé dans la mémoire des citoyens du comté de Kamouraska, passera à l'histoire du Canada et figurera parmi nos gloires nationales.

Nous terminons cette trop courte notice biographique en disant avec un confrère de Montréal :

" L'Hon. M. Chapais a joué un rôle considérable dans la politique canadienne. Ses luttes électorales avec feu. Letellier de Saint Just, eurent un grand retentissement.

Longtemps député, puis ministre et enfin sénateur, M. Chapais a toujours joui de la réputation d'un parfait gentilhomme, d'un ardent patriote, d'un honnête citoyen et d'un excellent père de famille.

C'est un conservateur convaincu qui n'a jamais transigé avec les principes. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune il fut toujours fidèle à ses chefs et à ses amis."

C. E. R.

Honneur à nos volontaires

—

Vendredi dernier, l'honorable M. Caron a payé le tribut de reconnaissance que tout le pays doit à nos volontaires pour la glorieuse et héroïque campagne qu'ils viennent de faire dans le Nord-Ouest. Nous sommes heureux d'apprendre que ce soit l'honorable ministre de la milice, un canadien-français, qui ait rempli ce devoir à la Chambre des Communes. Les francophobes ont là une nouvelle preuve que les Canadiens-français ne sont pas les derniers sous le rapport de la loyauté et du patriotisme.

M. Caron vanta la bravoure et le courage que nos troupes canadiennes ont déployés pendant cette pénible campagne. Il parla en termes chaleureux et éloquents de leurs brillants faits d'armes, qui seront autant de pages glorieuses à ajouter à l'histoire de notre pays. Le ministre de la milice a aussi félicité le général Middleton de l'habileté et du génie dont il a fait preuve à la tête des bataillons canadiens.

La parole de M. Caron a été souvent couverte par des applaudissements prolongés.

On nous assure que la Chambre des communes n'a jamais été témoin d'un enthousiasme aussi vif.

Voici une pâle analyse du discours de M. Caron, et les résolutions qu'il a proposées en cette circonstance :

Le 5 juillet, dit-il, j'ai reçu une dépêche du gén. Middleton annonçant la capture de Gros Ours et la fin des hostilités. Ordre a été donné en conséquence aux troupes de rentrer dans leurs foyers.

La conduite de nos volontaires a soulevé l'admiration générale. Ils ont su affronter les rigueurs du climat jointes à toutes celles qui accompagnent d'habitude la guerre.

La conduite du général Middleton s'impose la première à notre attention. La nouvelle des troubles est arrivée le 22 mars. Le 27 mars le général était rendu à Winnipeg. Le 17 avril il était à la Traverse de Clarke, le 9 mai à Batoche, le 26 mai à Battleford et le 2 juin au Fort Pitt.

C'est grâce à son énergie si bien secondée par les troupes que la jonction des forces de Poundmaker et de Gros Ours a pu être empêchée, que l'insurrection a été aussitôt apaisée et que les pertes de vie n'ont pas été plus nombreuses.

Les volontaires se sont admirablement comportés ; des réguliers n'auraient pu mieux faire.

En moyenne, le transport des troupes de leur quartier-général à Winnipeg a pris huit jours, cela fait honneur à la compagnie du chemin de fer du Pacifique qui les a transportées. Cette compagnie a rendu en cette circonstance un service signalé au pays. Je dois rendre le même témoignage à la compagnie de la baie d'Hudson, dont les services ont été de la plus haute valeur.

Les forces canadiennes engagées au Nord-Ouest comprenaient 4,768 hommes, 473 chevaux et 8 canons. Les forces avaient été partagées en trois colonnes principales ; l'une d'elles s'est rendue de Qu'appelle à Prince Albert, la deuxième de Swift Current à Battleford et la troisième de Calgary à Edmonton. Le reste des troupes avait été disséminé le long de la ligne du Pacifique.

Le premier engagement avait eu lieu le 26 mars au lac au Canard. Celui de l'Anse aux Poissons eut lieu le 25 avril; nos pertes en cette journée ont été dix tués et quarante huit blessés. Puis vint l'engagement de l'Anse au Coup de Couteau. Le 9 mai commença le siège de Batoche ; l'engagement du 11 y mit fin virtuellement. A ce moment nos pertes se chiffraient par 31 de tués et 107 de blessés.

L'orateur explique le service des ambulances et du commissariat, et, rend hommage au zèle de ceux qui en ont eu la direction. Il remercie spécialement les comités organisés parmi les dames pour soulager les souffrances des blessés ou les misère des troupes en général, et termine en donnant lecture des résolutions suivantes :

1o Que les remerciements de cette Chambre soient offerts au major-général Middleton pour l'habileté avec laquelle il a conduit les opérations militaires dans les territoires du Nord-Ouest, opérations qui ont mis fin à l'insurrection.

2o Que cette Chambre constate avec admiration la valeur dont ont fait preuve ceux d'entre les soldats qui ont perdu la vie pendant la campagne, et désire exprimer sa plus profonde sympathie à leurs familles et à leurs amis.

3o Que l'Orateur de la Chambre des Communes soit requis de communiquer les présentes résolutions au général Middleton, avec prière à lui d'en donner communication à son tour aux survivants de la campagne.

Sir Richard Cartwright, ministre des finances sous le gouvernement Mackenzie, appuya la proposition de l'honorable M. Caron. Les deux partis politiques de cette chambre, dit-il alors, peuvent différer d'opinion sur les causes de l'insurrection et les moyens pris par le gouvernement pour y mettre fin, mais tous deux s'accordent à reconnaître la conduite admirable des troupes pendant toute la campagne.

La Chambre vota, à la suite des

résolutions, une gratification de $20.-000 au général Middleton, et l'Orateur fut chargé de déposer une couronne de fleurs sur la tombe du col. Williams, au nom de la Chambre des Communes.

Nous sommes convaincu que la Chambre a été l'interprête des sentiments de toute la population en reconnaissant ainsi les services signalés que nos volontaires et leur digne commandant ont rendus à leur patrie.

Honneur donc à nos volontaires, et que tout Québec prenne part à la démonstration qu'on fera au 9e bataillon lorqu'il reverra la vieille cité de Champlain.

Feu l'Honorable M. Chapais.

(De *l'Etendard*)

Vendredi, le Sénat s'est ajourné pour honorer la mémoire du défunt, et tous les membres du Sénat ainsi que leurs officiers se sont rendus en corps, leur Président en tête, à l'Hôpital Général, d'où ils ont accompagné les restes de leur honorable confrère jusqu'à la gare du chemin de fer.

Sir John A. MacDonal, Sir Hector L. Langevin et bon nombre de membres des Communes et de notables de la cité d'Ottawa, faisaient aussi partie du cortège.

Les drapeaux flottaient à mi-mât sur les édifices du Parlement, ainsi que sur les trois ministères dont le défunt avait été successivement le chef.

A la reprise de la séance du Sénat, Sir Alexander Campbell a, en termes très éloquents et d'une voix vibrante d'émotion, rendu un juste tribut d'hommages à M. Chapais qui, durant tant d'années, avait été son ami intime et son collègue tant dans l'ancien gouvernement de la province du Canada et dans le Conseil Privé de la Confédération canadienne que dans la plus haute Chambre du pays.

Il a été suivi par l'honorable M. Scott, chef de l'opposition, qui s'est joint de tout cœur au chef du gouvernement dans le magnifique éloge qu'avait fait ce dernier des hautes qualités, des vertus et des mérites du défunt.

Puis l'éloge de feu M. Chapais a été faite en langue française par l'honorable M. Trudel au nom de la représention Canadienne-française dans le Sénat.

Il convenait que le Sénat rendit, dans la langue maternelle du défunt, un suprême hommage à l'un des pères de la Confédération canadienne, et à l'un des champions de la nationalité canadienne-française. Car feu M. Chapais aura la gloire d'avoir été l'un de ceux qui ont assuré à notre langue française le privilège d'être l'une des deux langues officielles du Canada, dominant de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, du Pôle-Nord jusqu'au territoire des Etats-Unis.

La session fédérale

La session fédérale est enfin terminée. Le parlement a été prorogé hier à deux heures de l'après-midi par Son Excellence le gouverneur-général.

C'est sans contredit la plus longue session qui ait été enregistrée dans nos annales parlementaires ; c'est aussi une des plus orageuses, sinon la plus orageuse que le gouvernement canadien ait eu à traverser sans subir une défaite.

Le gouvernement conservateur a eu à surmonter bien des difficultés pour faire accepter les mesures qu'il proposait dans l'intérêt de la population, non pas qu'il fut abandonné de ses amis, mais parce qu'il eut à lutter contre une opposition décidée à lui créer de l'embarras en profitant des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvait le pays. Tout le monde reconnaît le bien que peut faire à un état une opposition loyale ; mais tout le monde reconnaît aussi tout le mal que peut produire une opposition obstructionniste.

C'est ce dernier rôle que le parti libéral a joué cette année en chambre, et l'on sait quelle dépense énorme cette obstruction va coûter au pays. Le peuple sera mis au courant de la conduite de l'opposition en temps et lieu, et l'on verra comment il appréciera les actes d'un parti qui ne fait que gémir sur le sort de ses semblables. L'opposition avait bien le droit de protester contre l'adoption de la nouvelle loi électorale, mais elle n'avait pas le droit de briser pour ainsi dire nos institutions parlementaires. Si les électeurs ne sont pas satisfaits de cette législation, ils le diront aux prochaines élections et, s'ils le jugent même nécessaire, ils condamneront les députés qui ont voté en faveur de cette loi. Mais nous le demandons, pourquoi gaspiller les deniers publics dans l'intérêt d'un parti, quand ce parti, qui se prétend toujours grand économe peut s'adresser au peuple et faire chasser du pouvoir une administration qui ne serait pas digne de la confiance. On ne peut apporter aucune raison pour motiver l'obstruction de l'opposition.

On a déjà dit, et on le dira encore : c'était dans l'intérêt de la population que le parti libéral agissait ainsi. D'abord, c'est toujours dans l'intérêt du peuple que les libéraux agissent ; ils nous le chantent assez souvent. Mais si vous vouliez protéger le peuple, pourquoi avez-vous plongé le pays dans des dépenses inutiles en prolongeant la session de deux ou trois mois sous le prétexte d'empêcher l'adoption d'une loi qui ne vous plaisait pas ? Et puis quel spectacle ont donné quelques-uns de vos représentants lors de la discussion de cette mesure. On en a vu qui ont lu en entier des ouvrages considérables qui ne se rapportaient nullement à la question. On voulait tout simplement tuer le temps, mais en même temps on *tuait* l'argent du peuple. Plus tard nous les entendrons crier sur les hustings : " Voyez donc comme le gouvernement pille le trésor public." Mais vous vous abstiendrez bien d'ajouter : " Il y a eu gaspille, il est vrai, mais nous en sommes la cause."

La campagne du Nord-Ouest, que nous ferons connaître dans ses détails plus tard, a montré toute l'activité, l'énergie et l'habileté dont nos ministres sont capables, et en particulier le ministre de la milice. Nous déplorons cette triste campagne, mais nous avons l'espoir qu'elle aura d'excellents résultats.

Le gouvernement a agi sagement, croyons-nous, en continuant de favoriser les différentes voies ferrées qui sillonnent aujourd'hui le Canada. C'est cette politique de chemins de fer suivie depuis quelques années qui a le plus contribué au développement et au progrès du pays. Les sommes consacrées à cette fin ont toujours un bon rendement. Parmi les voies ferrées au sort desquelles la province de Québec s'intéresse principalement, nous remarquons celle du lac St-Jean. Nous sommes heureux de constater ici que le gouvernement ne l'a pas oubliée dans la distribution de ses faveurs. Le crédit voté n'est peut-être pas encore assez élevé, mais nous devons tenir compte de la position dans laquelle se trouve le gouvernement.

Sir Leonard Tilley a prouvé une fois de plus, pendant le cours de cette session, qu'il mérite bien le poste qu'il occupe, celui de ministre des finances. Le dernier emprunt qu'il a effectué sur le marché de Londres démontre que le trésor public est confié à des mains habiles. Nous avons aussi là une preuve évidente que les grits, malgré tous leurs efforts, n'ont pas réussi à détruire le crédit du pays en décriant la politique suivie par le gouvernement conservateur.

Il n'y a pas de doute que tous les députés retournent à leurs foyers, le cœur plein de joie ; les rudes fatigues qu'ils ont éprouvées depuis six mois leur donnent certainement droit à un doux repos. Mais les amis du gouvernement sont encore plus joyeux que leurs adversaires ; car ils peuvent se dire : " Nous avons beaucoup travaillé, nous sommes fatigués, il est vrai, mais nous avons la satisfaction d'avoir fait notre devoir et d'avoir aidé à la prospérité et au bien-être de notre patrie.

Prorogation du Parlement

Lundi après-midi à deux heures, Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendue au Sénat, avec le cérémonial ordinaire, et a prorogé le Parlement par le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :
Messieurs de la Chambre des Communes :

Je viens vous offrir mes remerciements pour le zèle avec lequel vous avez rempli vos fonctions pendant cette longue session.

Elle a été, à plusieurs points de vue, une session mémorable, surtout parce que pendant sa durée la marche paisible du Canada qui n'avait pas été troublée pendant bien des années, a été interrompue par un mouvement insurrectionnel grave dans les terrritoires du Nord Ouest.

Je vous félicite sur la suppression rapide et complète de ces troubles et sur le retour de la confiance publique dans les régions qui en ont été le théâtre. L'insurrection a été écrasée par la force militaire du Canada, sous les ordres du général Middleton, d'une manière qui mérite les plus grands éloges. Le courage déployé par nos soldats citoyens en face d'un ennemi redoutable et déterminé, leur bonne humeur au milieu des fatigues et des privations, l'empressement avec lequel ils se sont soumis aux sacrifices inévitables lorsque des citoyens de toutes classes sont appelés à prendre les armes, en abandonnant tout le bien-être de la vie sociale, leur fait le plus grand honneur.

Je suis heureux de voir que les deux Chambres du parlement ont considéré que le major-général Middleton, les officiers et les soldats sous ses ordres, avaient mérité des remerciements formels. J'ai eu l'agréable devoir d'attirer l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la valeur des services qui ont été rendus à l'Empire en cette circonstance.

Je ne puis quitter ce sujet sans exprimer les regrets que j'ai éprouvés en voyant que nos succès avaient été acquis au prix de tant d'existences précieuses pour le Canada. On conservera longtemps parmi nous, avec un sentiment de reconnaissance, le souvenir de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille ou qui sont morts à la suite de maladies contractées pendant la campagne.

Je suis heureux de rendre hommage au gouvernement des Etats-Unis qui a pris à temps les mesures nécessaires pour empêcher la coopération des insurgés du côté de sa frontière.

Le mesure qui règle le cens électoral va donner le droit de vote à un grand nombre de personnes qui jusqu'ici n'ont pas participé aux élections des députés à la Chambre des Communes, et mettra la représentations à l'abri des changements fréquents que les législatures provinciales, agissant sans entente préalable, apportaient au cens électoral.

Le règlement de toutes les questions débattues entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba, va, je l'espère, satisfaire les espérances du peuple de cette province.

L'acte qui restreint l'immigration chinoise au Canada fera disparaître, je n'en doute pas, le mécontentement qui a existé à ce sujet, depuis quelque temps, à la Colombie Britannique.

L'aide accordée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien nous assurera les avantages que l'on est en droit d'attendre de cette grande entreprise lorsqu'elle sera terminée, tandis que les concessions de terres et les octrois d'argent aux autres chemins de fer, dans les différentes parties du pays, devront accélérer l'établissement des régions incultes.

La conversion rapide de nos obligations à 5 pour 100, échues récemment, en fonds à 4 pour 100, et le succès de notre emprunt de £4,000,000 sterling, offert dernièrement au marché de Londres, démontrent l'état satisfaisant du crédit du Canada.

Je vous félicite aussi d'avoir adopté les autres mesures utiles, soit d'un caractère public, soit d'un caractère privé.

Messieurs de la Chambre des Communes :
Au nom de Sa Majesté, je vous remercie pour les subsides que vous avez votés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

MM. de la Chambre des Communes :

Les changements apportés au tarif tendront à augmenter le revenu et mettront le gouvernement en état de faire face aux différentes obligations du pays.

Je vous réitère mes remerciements et je mets fin, pour le présent, à vos importantes fonctions.

PETITE GAZETTE

Le Sacre du nouvel Evêque de Nicolet, aura lieu à Rome, le 2 du mois d'Août.

Il y a 250,020 sœurs de charité dans le monde.

La dette totale des Etats-Unis le 1er juillet courant, principal et intérêt, est de $1,889,577,103.75.

11,663 émigrants ont laissé l'Irlande dans le cours du mois de mai dernier.

Près d'un tiers du peuple des Etats-Unis est engagé dans l'agriculture.

Deux autres canadiens ont été nommés par le Président Cheveland dans le service américain. M. Eudore Evanturel a obtenu un charge importante dans le département de la statistiques à Washington, et le Dr Adelard Guertin, de Little-Falls, comté de Morrisson, est fait percepteur des douanes de Duluth, un poste aussi lucratif que responsable. Nos meillleures félicitations.

Subsides aux chemins de fer

Comme nous l'avons annoncé hier, le budget supplémentaire renferme des subsides à différentes voies ferrées. Les résolutions seront soumises à la chambre des communes aujourd'hui. Voici la teneur de ces résolutions, qui prouvent une fois de plus que le gouvernement conservateur ne néglige rien pour faire progresser le pays :

Résolu qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux personnes, chemins de fer et compagnie de chemins de fer ci-dessous désignées, à savoir :

A la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New York, pour construire une voie ferrée d'Ottawa à Waddington, une subvention ne dépassant pas $3 200 par mille et n'excédant pas en totalité $166 400.

A la compagnie du chemin de fer du Nouveau Brunswick et de l'Ile du Prince Edouard pour une voie ferrée de Sackville au détroit de Northumberland une subvention ne dépassant pas $3 200 par mille et n'excédant pas une totalité de $118 400.

A la compagnie du chemin de fer de Montréal à Sorel, une subvention ne dépassant pas $1 600 par mille et n'excédant pas en totalité $72 000.

A la compagnie du chemin de fer de Brockville, West Port et Sault Ste Marie pour une voie ferrée de Brockville à West Port une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $128,000.

A la compagnie du chemin de fer de Québec au Lac St Jean pour une voie ferrée depuis sa jonction, sur le chemin de fer de la Rive nord jusqu'à St-Raymond, à condition que la compagnie prolonge sa voie jusqu'à un point à 50 milles au nord de St-Raymond, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $96,000.

A la compagnie du chemin de fer Northern and Western pour une voie ferrée depuis l'extrémité nord des 40 milles subventionnés entre Frédericton et la rivière Miramichi par l'acte 47 Vict., Chap. 8, jusqu'à Boostown, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en total $19,200.

A la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain, pour une voie ferrée et de Brousseau à Dundee, une subvention ne dépassant pas $500 par mille et n'excédant pas en totalité $30,000.

A la compagnie du chemin de fer de colonisation de La Baie du Tonnerre pour une voie ferrée depuis la station Murillo du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à l'extrémité est du Lac-Du-Poisson-Blanc, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $92,000.

A la compagnie du chemin de fer Ontario Central pour une voie ferrée depuis Cowhill ou Rathburn jusqu'à Bancroft, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas une totalité de $64,000.

A la compagnie du chemin de fer de Belleville et Hastings Nord pour une voie ferrée depuis le village de Madoc jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Ontario Central à Eldorado une subvention ne dépassant pas $1,500 par mille et n'excédant pas en totalité $10, 500.

Pour une ligne de chemin de fer depuis le Long Sault jusqu'à au pied du lac Temiscamingue une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $26,000.

Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du sud du Canada près de Essex Centre, jusqu'au havre de Kingsville sur le Lac Erié, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $44,800.

A la compagnie du chemin de fer de Napanee Tamworth et Québec pour une voie ferrée de Tamworth à Bogart et Bridgewater, 16 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 47 vic. chap 8, une subvention de $70,000.

A la Cie du chemin de fer de la Gatineau pour une voie ferrée se dirigeant de la station de Hull vers le désert, une distance de 62 milles, au lieu des subventions accordées par les actes 46 vic. chap 25 et 47 vic. chap 8, une subvention de $320,000.

Pour une ligne de chemin de fer depuis les grandes Piles, sur la rivière St Maurice jusqu'à sa jonction avec le chemin de fer du Lac St-Jean, une distance d'environ 50 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 47 Vict., chap. 7, pour une ligne de chemin de fer des Grandes Piles, sur la rivière St-Maurice au lac Edouard une subvention de $217, 6000.

A la compagnie du chemins de fer Atlantique Canadien pour une voie ferrée depuis Valleyfield jusqu'à un point à un mille et demi à l'ouest de Johnson, une subvention ne dépassant pas $1.600 par mille et depuis un mille et demi à l'ouest de Johnson jusqu'à Lacolle aussi depuis son terminus actuel à Ottawa jusqu'aux chûtes de la Chaudière, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille et n'excédant pas en totalité $96,800.

Dans le dernier budget supplémentaire, nous remarquons que le gouvernement se propose de voter $25,000 pour venir en aide aux victimes de l'insurrection du Nord-Ouest ; $2,500,000 pour rencontrer les dépenses de l'insurrection, et $500 d'indemnité pour les sénateurs et les députés, soit $144,699 en tout cemme indemnité.

Musique chez les Sauvages

M. Alfred Paré, du Septuor Haydn, nous communique la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. N. Levasseur, capitaine du 9em Bataillon. Cette lettre intéressera sans aucun doute toutes les personnes qui s'occupent de musique.

Gleichen, 5 juillet 1885.

Mon cher Paré,

Vous trouverez dans cette lettre un chant des Pieds Noirs que j'ai entendu pour la première fois dans la prairie, lors de la danse des semences et plusieurs fois depuis dans leurs tentes. Il m'a été essez difficile d'en saisir le sens et le rhythme ; mais je crois que finalement j'ai réussi.

La musique chez les Pieds Noirs est encore à l'état rudimentaire. Leurs instruments de musique consistent en un tabourin, dont je vous montrera un bon specimen, et des mirlitons fabriqués avec des peaux ou de ferblanc, avec lesquels ils marquent regulièrement le premier et le troisième temps de la mesure.

Vous constaterez que leur chant est généralement syncopé.

Ils ont, paraît-il, plusieurs chants différents, mais je n'en ai entendu qu'un seul : celui que je vous adresse, et qu'ils chantent sur les deux modes majeur et mineur.

Le tambourin est fait d'un grand cercle de bois et d'une peau de cheval. Cette peau est fort sensible aux variations de l'atmospère. Quand elle est tant soit peu humide, le musicien la met au-dessus du feu, au centre de la *moyis* ou tente. Elle sèche rapidement et alors elle devient très sonore.

Le Sauvage dilettante nonchalement étendu dans son hamac, berce ses ennuis, chante ses exploits ou ses amours, en frappant en cadence le tambourin avec une baguette de bois. Les autres le suivent en chantant à l'unisson ; les femmes chantent à l'unisson aussi, mais à l'octave supérieure. Et tout ce monde là fume et boit du thé.

Vous constaterez le fait aussi que leur chant est regulier, et que dans celui que je vous envoie, il y a 16 mesures d'un côté et 16 mesures de l'autre.

Bien à vous,
N. Lavasseur, capt. adgt.

Chant ou air de danse commun chez les Pieds-noirs

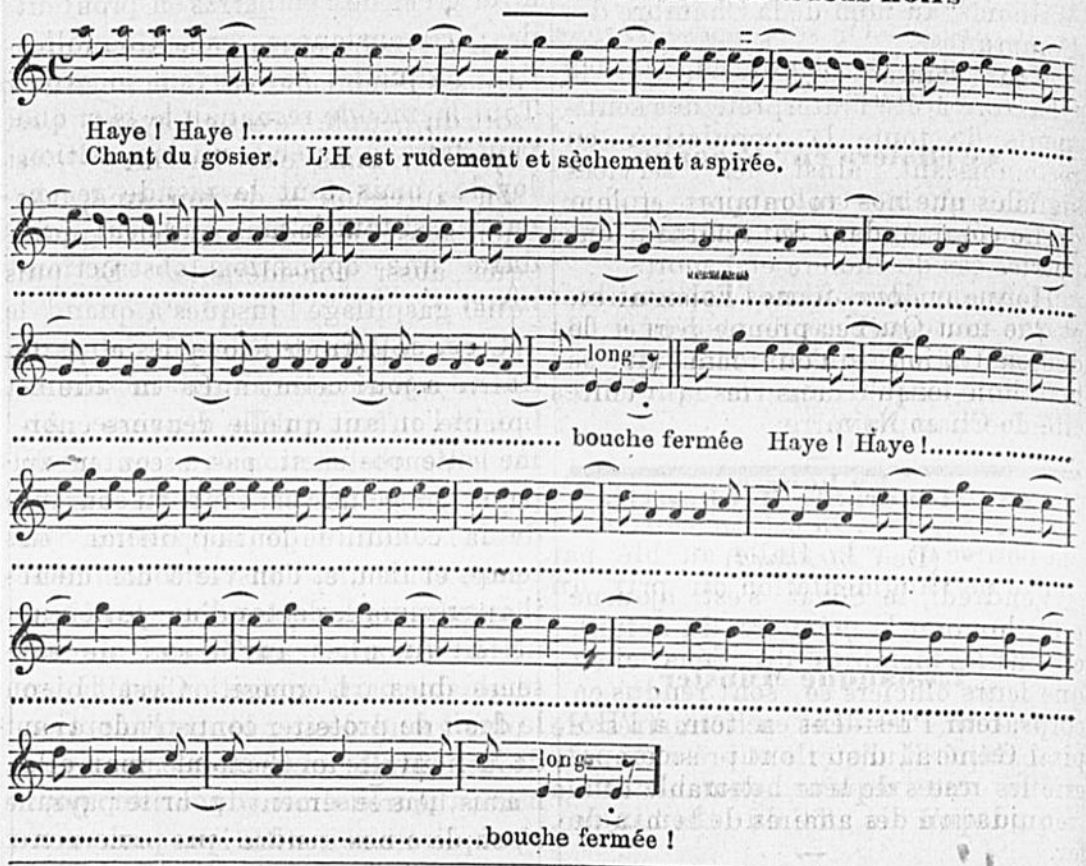

Le parlement impérial

Londres, 15— L'on croit que le parlement sera prorogé le 7 août.

Un Premier - Ministre généreux

Londres, 15—Le marquis de Salisbury, en présence de la crise qui sévit actuellement dans l'agriculture et l'industrie a réduit les rentes de ses tenanciers de 10 pour cent pendant trois ans.

Quinze Mexicains tués

Eagle-Pass, Tex., 15 —Un Français annonce qu'un soulèvement des Indiens a eu lieu dans différents ranchos à environ 40 milles de Eagle-pass sur la Rio-Grande ; quinze Mexicains ont été tués. Des troupes ont été envoyées sur les lieux.

L'Angleterre et l'Egypte

Le Caire, 15—Le gouvernement anglais est en pourparlers avec le gouvernement d'Egypte au sujet de la proposition du capitaine Whitehouse, d'employer des fugitifs de Dongola dans les terres incultes qui se trouvent dans le nord-est de Fagua et pour séparer l'embranchement du canal Jussoul, dans le bassin Moaris.

Les scandales de Londres

Londres, 14.—A la chambre des communes, M. Bentinck a demandé au ministre de l'intérieur, si les accusations de la *Pall mall Gazette*, en ce qui concerne les révélations de ce journal, étaient fondées.

Sir Richard Asheton Cross a déclaré qu'une enquête sérieuse aurait lieu si les faits signalés par la *Gazette* sont vrais et qu'il se fera un devoir de connaître la fin de cette affaire.

Londres, 14.—La conférence pour la protection des jeunes filles s'est ouverte aujourd'hui, sous les auspices de l'armée du Saint. Samuel Morley, M. P., présidait. Il fit un discours sur les terribles révélatations du " Pall Mall Gazette. " Il déclara qu'il était presqu'impossible de croire à une pareille iniquité, dans un pays chrétien, il ajouta qu'il était du devoir de faire disparaître nn tel état de choses. On proposa un vote de remerciements au rédacteur du " Pall Mall Gazette. "

M. Cross, le secrétaire du département de l'intérieur, annonça aujourd'hui, à la chambre des communes, que le gouvernement avait résolu de ne pas poursuivre le " Pall Mall Gazette. "

La *Gazette* annonce aujourd'hui que le cardinal Manning, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Londres et M Samuel Morley, ont consenti à former un comité d'enquête sur les accusations lancées par la " Pall Mall Gazette. " Le comité, qui se compose des quatre plus hauts personnages du Royaume Uni, commenceront leur enquête demain.

La *Gazette* soumettra au comité tous les documents confidentiels qu'elle a en sa possession. Tous les rapporters qui ont pris part aux recherches seront examinés sous serment et ils produiront toutes les notes, ainsi que les adresses, les lettres, les photographies, les descriptions et les identifications des personnes, les certificats et conventions.

Accusation non fondées

Londres 15—Le *Télégraph* croit que le gouvernement a reçu des garanties suffisantes de l'Allemagne et autres puissances et que dans quelques jours et lancera unemprunt égyptien de £900,000.

Hier soir, à la Chambre des Lords, lord Northbrook déclara que les accusations de Sir Michael Hicks Beach, disant que des erreurs avaient été faites dans les estimés de la marine, n'étaient pas fondées et qu'elles résultaient d'une mauvaise appréciation des faits.

Au Soudan

Le Caire.—On pense que le Mahdi est mort. La famine dans le Kordofan devient affreuse et s'étend jusqu'à Khartoum. Les arabes ne s'avanceront pas sur Dongela d'ici à plusieurs mois.

M. Gladstone malade

Londres, 16—M. Gladstone souffre d'un rhume sérieux et d'une inflammation de la gorge.

Les scandales de Londres

Londres, 16—Par suite des révélations de la *Pall Mall Gazette* le gouvernement sera pressé de nommer une commission royale composée d'hommes de loi et de médecins, avec pouvoir d'assigner les témoins, lesquels seront examinés sous serment.

Les Russes en Afghanistan

Londres, 16—Il est entendu que le gouvernement a télégraphié au ministre anglais à St Pétersbourg au sujet de la marche des Russes sur la Passe de Zulficar.

Théran, 16—En conséquence de la marche des Russes, les Afghans ont invité la commission anglaise à se rendre à Herat, dans le but de diriger les opérations défensives.

Mort de M. Fleury

Paris, 16— M. Anselme Fleury, homme d'Etat français, vient de mourir.

Statue Manteufel

Berlin, 16—On se propose d'ériger une statue à Strasbourg, en l'honneur de M. Manteufel.

—

Le choléra en Espagne

Madrid, 16—On rapporte qu'hier, à Donbenito, dans le Badajoz, il y a eu 27 cas de choléra et 7 morts.

Il y a eu dans toute l'Espagne hier 1,496 nouveaux cas de choléra et 664 décès. On admet maintenant que l'épidémie existe dans les provinces d'Alberti et Navarre.

—

La bourse

Vienne, 16—On est très excité à la bourse et à la Halle au blé par suite de l'augmentation du prix du blé.

—

La banque Munster

Dublin, 16—Les actionnaires de la banque Munster ont présenté à la Cour une requête demandant la liquidation des affaires de la banque.

—

Fête de la prise de la Bastille.

Paris 16.—Il y a eu une émeute dans l'avenue de l'Opéra hier soir.

Les citoyens des rues d'Argenteuil et de l'Arcade s'étaient organisés pour donner un bal en honneur de la prise de la Bastille. La police a refusé d'autoriser ce bal. On fit courir la rumeur que ce bal ne devait pas avoir lieu parceque les Anglais qui se retiraient à l'Hôtel de Normandie ne voulaient pas être troublés dans leur sommeil.

Une foule immense se réunit immédiatement autour de l'hôtel en criant, " A bas l'Angleterre, " et a menacé les Anglais de voies de faits. On en vint à un tel point que vers le le soir deux cent constables ont été en envoyés sur les lieux, on apprit alors que les Anglais n'avaient aucunement l'intention de s'opposer aux amusements et le bal continua.

—

Concours de tir

Londres, 16.—C'est aujourd'ui le deuxième jour du concours de tir à Wimbledon. Le, sergent Ashall du Canada, a grande chance de remporter la palme.

—

La situation est tendue

Vienne, 16— Une dépêche semi-officielle reçue de St-Pétersbourg dit que la Russie compte sur le secours de la France, dans le cas où elle viendrait en conflit avec l'Angleterre en Asie. La France sera forcée d'établir un protectorat au Tonkin et les Anglais dans l'Inde se trouveront alors entre deux feux, et leur intérêt est d'empêcher toute politique qui pourrait conduire à une alliance franco-russe. Cela serait de nature à augmenter les relations d'amitié entre l'Angleterre et l'Allemagne.

—

Le choléra aux Etats-Unis

Bridgeport, Ct., 17— Joséphine Marcelin âgée de 43 ans, est morte subitement, mercredi. Deux médecins qui lui ont donné leurs soins, prétendent que sa maladie est un cas de véritable choléra qui a quelques symptômes du choléra asiatique.

—

Election

Londres, 17.—Ferdinand Rochschild a été élu aujourd'hui par une majorité de 973 membre du parlement pour le comté Aylesburg, en remplacement de Nathaniel Rothschild qui a été élevé à la paierie.

—

Le choléra en Espagne

Madrid, 15—Le nombre des nouveaux cas de choléra en Espagne hier a été de 1665, et celui des décès de 673.

Madrid, 17—Il y a eu, hier, en Espagne, 1,629 nouveaux cas de choléra et 672 décès.

Otez-toi de là !

—

L'*Electeur* continue de faire entendre ses jérémiades sur le malheureux sort du peuple : c'est effrayant, c'est horrible, mais c'est énorme — c'est son expression — de voir une taxation aussi élevée et une dette publique aussi considérable. Et puis quel gaspillage ! jusques à quand le peuple tolèrera-t-il tous les abus du parti conservateur ? La mesure est pleine, il faut qu'elle renverse. Ah ! si le peuple n'est pas assez intelligent pour chasser ce parti du pouvoir !.... Oui, le journal libéral vous prie, électeurs, dans le cours de ses lamentations, de nous ôter le pouvoir et de le confier aux mains immaculées du parti rouge. C'est là son plus grand désir : le pouvoir avant tout. Malheureusement pour vous, mais heureusement pour le pays, le peuple ne se rendra pas aux vœux des écrivains de la feuille rouge ; car il ne regrette pas du tout les oignons d'Egypte.

Dans son numéro de mercredi, notre confrère reproduit un cliché qu'il fait paraître de temps à autre pour réchauffer l'ardeur de son parti. Cette fois il s'agit encore de taxes, mais aussi de la dette publique, dont l'augmentation est *énorme*, suivant le cliché. " C'est une charge de plus de soixante piastres pour chaque homme, femme et enfant au Canada " — une autre partie du cliché. Et le prophète de malheur continue sur ce ton larmoyant sa complainte favorite. Notre confrère est-il convaincu que ses lecteurs avalent toutes ses balivernes comme du miel ? S'il le croit, il leur suppose peu d'intelligence, car soutenir que " chaque homme, femme et enfant paie plus de soixante piastres par tête par année, " il faut avoir du toupet et considérer les électeurs comme un tas d'ignorants.

Nous n'en finirions pas si nous voulions relever tous les mensonges que ce journal lance dans l'opinion publique pour arriver à ses fins ; et nous serions obligé de répéter des arguments que nous avons déjà fait valoir. C'est une tâche que nous ne nous imposerons pas dans la crainte d'ennuyer le public. Mais, cependant, nous ne pouvons passer sous ce silence les cris désespérés que pousse notre confrère au sujet de l'augmentation de la dette publique. Voyons s'il a raison de se lamenter aussi fort, de gémir et de pleurer comme il le fait tous les jours. Une courte page d'histoire politique suffira peut-être à faire cecser ces pleurs abondants.

Si le peuple est surchargé d'impôts à cause de l'augmentation de la dette publique, il faut nécessairement que l'intérêt sur cette dette accuse un accroissement considérable. Or voici le résultat que nous constatons en consultant la statistique relative à la dette et à l'intérêt à l'époque de la confédération, à la chute du gouvernement MacDonald en 1873, à la chute de l'administration libérale, en 1879, et enfin en 1884 :

Année	Dette	Intérêt
1867.....	$ 93 046 051	5.21 par cent
1873.....	129 743 432	4 33
1878.....	174 957 268	4.05
1884.....	242 482 416	3 98

Nous observons donc une diminution constante dans le taux de l'intérêt. Est-ce qu'on a raison de chanter sur tous les toits que le peuple gémit sous le lourd fardeau des taxes ?

Avant d'accuser le gouvernement conservateur, le parti libéral ferait bien de jeter un regard sur son passé et de raconter au public ce qui est arrivé sous son administration. Que nos lecteurs jugent de la gestion des affaires publiques par nos adversaires de 1874 à 1878, en constatant l'augmentation de l'intérêt sur la dette nationale. Cette augmentation se résume comme suit :

1874 intérêt net.....	$5,113,573
1878 " ".....	6,456,383
Augmentation.....	$1,342,810

L'augmentation des quatre années du régime libéral est donc plus grande que celle des six dernières années du règne conservateur. Et peut-on mettre en parallèle les bien. faits qui sont résultés pour le pays de ces deux différentes administrations ? Le public impartial répondra à cette question, comme, il a répondu en 1878 et en 1882.

En jetant les yeux sur les chiffres ci-dessus, nous ne trouvons point " les SOIXANTE PIASTRES pour chaque homme, femme et enfant au Canada." Nous constatons au contraire une diminution dans le montant de l'intérêt payé par chaque homme, femme et enfant sous le gouvernement conservateur. En effet, le montant net de l'intérêt payé en 1873 — fin du règne conservateur — était de $5,113,573, sur une population estimée à 3,873,920, soit $1.32 par tête. C'est loin de soixante piastres. Le montant de l'intérêt proprement dit payé en 1878—fin du règne libéral—a été de $6,456,383, soit une augmentation de $1,342,810, pendant les cinq ans, ou $1.54½ par tête, soit encore une augmentation de 22½ cts par tête sur une population estimée à 4,178,890 pendant cinq ans.

Maintenant, comme résultat des excédants, comme résultat de l'amélioration du crédit du pays, comme résultat du rachat des paiements à échoir portant intérêt à 5 et 6 pour 100, l'intérêt proprement dit payé en 1883-84 s'est élevé à $6,713,482 sur une population estimée à 4,600,000, soit $1.46 par tête, ou 8½ cts par tête de moins que les libéraux ont payé en 1878. Et il ne faut pas oublier que pendant les cinq années qu'ils ont passées au pouvoir, les libéraux ont dépensé $33,000,000 ou $34,000,000 imputables au capital.

Voilà ce que l'histoire politique nous apprend. L'impôt qui résulte de la dette n'est donc que de $1.46 par tête et non pas " une charge de soixante piastres pour chaque homme, femme et enfant au Canada," comme l'annonce le prophète de malheur. A en juger par les chiffres que ce journal rouge entasse dans ses colonnes, on dirait que ses rédacteurs soupirent après l'honneur d'être ministre des finances et d'éclipser le plus grand chiffreur des temps modernes, M. Cartwright, qualifié du titre pompeux de GRAND INCAPABLE.

Le cliché du journal libéral se termine par le mot ronflant *gaspillage*. " Combien de ces millions, s'écrie notre confrère, ont été gaspillés." Mais où et comment, il ne le dit pas. Il s'agit simplement d'accuser, et tout ira bien ensuite.

Les $65.000,000 et plus employés pour la constrction du chemin de fer du Pacifique, pour l'achèvement de l'Intercolonial, pour le creusement et l'élargissement de nos canaux, pour la construction de l'embranchement St-Charles, pour les nouvelles voies postales, pour les chemins de colonisation, pour l'immigration, pour le chemin de fer du lac St-Jean, pour toutes les autres voies ferrées, pour la construction et la réparation des édifices publics, etc sont-ils de l'argent gaspillé ? Les conservateurs emploient les deniers publics à faire progresser le pays tout entier. Les libéraux ne peuvent pas en dire autant. Tout le monde se rappelle que, durant tout le règne libéral, les *jobs* les plus honteux ont été commis par les rouges, *job* du canal Lachine, $325.000 ; *job* Foster, $109.000 ; job. Kaministiquia, $51.000., etc. Voilà du gaspillage, et c'est comme cela qu'ils prétendent travailler dans l'intérêt du peuple.

Heureusement les criailleries libérales n'ont plus de prise sur la population. Le peuple a de la mémoire, il se souvient de ceux qui lui ont fait du mal et qui l'ont plongé dans la détresse de 1874 à 1878, il n'oublie pas ceux qui lui font du bien. On peut l'égarer parfois avec des promesses et des mensonges. Mais les électeurs sont aujourd'hui trop intelligents, ils sont trop au courant des affaires et de l'histoire politique des dernières années pour se laisser duper par les organes libéraux, dont le seul but est de s'empa- du pouvoir :

" Otez-toi de là, que je m'y mette," c'est le cri que les libéraux font entendre tous les jours, depuis qu'ils ont été privés des délices de Capoue.

La question afghane

Londres, 18—Il y a eu une séance du cabinet cette après-midi. On y a discuté la question de la frontière afghane. Une dépêche de Paris, dit le bureau des affaires étrangères en France, a reçu la nouvelle que les Russes sont décidés à s'emparer de Hérat et que des troupes russes se dirigent vers le nord sur la passe de Zulfikar.

Une proclamation de l'émire d'Afghanistan annonçant qu'il a reçu la décoration de l'état de l'Inde et déclarant qu'il est maintenant en droit d'aider l'armée de l'Inde si c'est nécessaire a été lancée à Hérat. L'émir dans cette proclamation ordonne d'illuminer Hérat à l'occasion de son entrée dans l'ordre de l'Etoile.

St. Pétersboug, 19—On nie semi-officiellement que Zulfikar ait été occupé par les troupes russes. Kamaroff n'a fait qu'avancer un peu ses troupes pour prévenir une surprise de la part des afghans. Il a reçu l'orbre de garder ses positions afin de pouvoir occuper le défilé si la chose devient nécessaire.

Le gouvernement est fermement décidé à ne rien faire qui puisse compromettre les négociations pendantes avec l'Angleterre.

L'arrivée du 9ème Bataillon

GRANDE DÉMONSTRATION

—

Malgré une pluie torrentielle, dès dix heures du matin une foule immense encombrait les abords de la gare du Palais. La plus vive impatience se lisait sur toutes les figures. Les spectateurs soupiraient après le retour de nos braves soldats du 9ème Bataillon.

A onze heures et demie la circulation aux alentours de la gare et sur la rue St-Joseph était devenue pour ainsi dire impossible. Plus de vingt cinq mille personnes s'étaient massées sur l'espace compris entre la gare et l'église de St-Roch. Toutes les fenêtres des maisons situées sur le parcours de la procession étaient remplis de spectateurs avides de saluer les défenseurs de notre jeune patrie. Et les décorations donc ! la rue St-Joseph disparaissait complétement sous un amas de drapeaux et de banderolles aux différentes couleurs. Toutes les rues de notre ville avaient été magnifiquement décorées pour la circonstance.

Le train transportant le 9ème entra en gare à midi moins un quart. Nous renonçons à la tâche de décrire les scènes touchantes qui se passèrent alors. Des hourrahs frénétiques et enthousiastes, s'échappèrent alors de la portrine des milliers de personnes qui se trouvaient près des chars. Pendant un quart d'heure on cria, on sauta, on s'embrassa et l'on pleura de joie. Ces bons volontaires se précipitaient les uns dans les bras d'un père et d'une mère cheris, les autres dans les bras de leurs frères et de leurs sœurs. L'émotion était à son comble.

M. le maire s'avança au millieu de la foule et présenta une adresse de félicitations au colonel Amyot et à ses soldats. M. Amyot répondit en termes émus et éloquents et à plusieurs reprises sa voix fut couverte par les applaudissements des spectateurs.

A une heure, moins quelques minutes, la procession se mit en marche pour se rendre à l'église de Saint-Roch et défila dans l'ordre suivant :

La brigade du feu, sous le commandement du chef Dorval.

Les Hussards Canadiens ;

La musique du 87eme, comté de Québec ;

La Batterie A;

La batterie de campagne ;

L'artillerie de garnison de Québec et de Lévis ;

La musique du huitième bataillon

Le 8ème bataillon

Le Club des Chasseurs tirant continuellement du fusil ;

Le comité de réception en voitures ;

Cinq zouaves pontificaux en costume portant le drapeau de Carillon et le drapeau de la section de Québec de l'Union Allet ;

La musique de l'Union musicale ;

Le 9ème Bataillon ;

La cavalcade de Saint-Sauveur.

Le 9ème Voltigeur fut acclamé sur tout le parcours de la procession. Jamais la population de Saint-Roch n'a été témoin d'un enthousiasme aussi vif. Jamais fête nationale n'a été célébrée avec autant de pompe et avec autant d'entrain et de cœur. On aurait dit que la rue St-Joseph avait été convertie en une véritable batterie ; les détonations se succédaient avec la rapidité de l'éclair ; tous les citoyens s'étaient faits soldats pour la circonstance, non pour semer la mort dans les rangs, mais redire la joie qu'éprouvait toute la population québecquoise.

L'église de Saint-Roch ne fut pas assez grande pour contenir la foule des citoyens qui désiraient voir nos volontaires et remercier le ciel de nous les avoir ramenés pleins de vie et couverts de gloire.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque fit une courte allocution à nos braves militaires et chanta ensuite un salut solennel. Sa Grandeur était assistée comme diacre et sous-diacre par MM. les abbés Faguy, aumônier du 9e bataillon et Marcoux, vice-recteur de l'Université-Laval de Montréal ; M. l'abbé Gagnon remplissait les fonctions de cérémoniare. Un clergé nombreux assistait au chœur. La cérémonie religieuse se termina par le magnifique chant du *Te Deum*, exécuté par un chœur d'amateurs choisis dans toutes les parties de la ville.

Après le salut, le 9ème se rendit à l'arsenal où il déposa les armes, et chacun prit ensuite le chemin du foyer.

La population de Québec se rappellera longtemps et avec un légitime orgueil la grande fête d'hier donné en l'honneur de nos vaillants volontaires.

Le procès de Riel

LE PRISONNIER CONDUIT EN COUR A REGINA

—

ON ATTAQUE LA JURIDICTION DU TRIBUNAL

—

ON DEMANDE QUE LE PROCÈS AIT LIEU DANS UNE DES PROVINCES DU CANADA

—

DIFFÉRENTS POINS SOULEVÉS

—

Winnipeg, 20—Riel, le chef de la révolte au Nord-Ouest, a été traduit à la barre à Régina à 11 hrs ce matin pour subir son procès, Le magistrat stipendiaire Richardson siégeait assisté de M. Henri Lejeune, juge de paix. Le prisonnier a été conduit en voiture des casernes et placé dans une cellule préparée pour lui au-dessous du palais de justice. Il était enchaîné et portait à la main le boulet qu'on l'oblige de traîner. On lui promet toute communication avec ses avocats MM. F. X. Lemieux, C. R., et Chas. Fitzpatrick, Québec, H. Greenshields, Montréal et S. H. Johnson, de Régina.

Les avocats de la poursuite sont Christopher Robinson C. R, et B. B. Osier, C. R., de Toronto, G. W. Burbidge, C. R., député-ministre de la justice, à Ottawa, T. C. Casgrain, Québec, et D. L. Scott, maire de Regina.

Plusieurs citoyens de Winnipeg et de l'Est, le général Middleton et quelques-uns des officiers qui l'ont accompagé, assistaient au procès ; on remarquait aussi le lieutenant-gouverneur Dewdney, le shérif Chapleau, les officiers de la police montée et des représentants de journaux. Quatre jurés n'ont pas répondu à leurs noms. M. Richardson a alors ordonné de conduire le prisonnier en cour. Riel s'y rendit d'un pas ferme, quoiqu'il parut très agité. Le magistrat appela alors Louis Riel et ce dernier se présenta à la barre et s'accouda sur le bord de la tribune des prévenus.

Le greffier fit lecture de l'acte d'accusation, et lui demanda êtes vous coupable ou non coupable.

M. Lemieux se leva alors et dit qu'il récusait la juridiction de Hugh Richardson, un des magistrats stipendiaires dans et pour les territoires du Nord-Ouest, dit que Hugh Richardson, un des sujets de sa Majesté, etc., exerçant la juridiction criminelle sous l'acte du Nord-Ouest de 1880 ne devrait pas prendre connaissance des plaintes portées dans la dite information, parce que tout en protestant qu'il n'est pas coupable, néanmoins le dit Louis Riel dit que les offenses dont on l'accusent sont punissables de mort et il devait être mis sous bonne garde et comdamner à subir son procès dans le Haut Canada ou dans tout autre cour de la Colombie Britannique qui s'occupe des offenses ci-incluses, et parce que d'après les lois en force à l'endroit où il est accusé d'avoir commis les dites offenses, le dit Hugh Richardson n'a aucune juridiction pour juger des dites offenses dont il est accusé dans la dite plainte et le dit Louis Riel est prêt à prouver les allégués susdits : Pourquoi le dit Louis Riel conclut à ce que jugement soit rendu en sa faveur si le dit Hugh Richardson maintenant présent, prend connaissances des faits allégués dans la plainte et s'il est condamné à subir son procès comme susdit par le dit Hugh Richardson. On dit que la défense demandera un ajournement de six semaines.

L'affidavit était signé par Riel.

M. Robinson demanda un ajournement de la cour pour leur permettre d'étudier le plaidoyer.

On décida que la cour siégerait chaque jour de 10 hrs a.m. à 6. p.m. et qu'une heure serait accordée pour le *lunch*. A une heure p.m. la cour s'ouvrit et les pièces ordinaires de procédure furent produites de part et d'autre.

M. Fitzpatrick commença son argumentation.

Le premier point en litige était de savoir si les Territoires du Nord-Ouest forment partie des possession britanniques cedées à l'Angleterre par la France ou s'ils formaient partie de la puissance du Canada comme ayant été cedées par la compagnie de la baie d'Hudson. Il prétendait que sous la grande charte la loi criminelle de l'Angleterre forme partie de la loi publique d'un pays conquis et devenait alors la loi criminelle de ces territoires. La Grande Charte pourvoit a un procès par Jury. Il cita Kent pour prouver que toute dérogation a cette loi était inconstitutionnelle.

Il a parlé la plus grande partie de l'après-midi. Il fut suivi de M. Johnson et la cour s'ajourna. M. Fitzpatrick s'efforcera d'obtenir le témoignage de Dumont et Dumais, maintenant aux Etats-Unis, par commission rogative ou les fera venir ici. Si on leur promet la protection de la cour. Lorsque les plaidoieries sur le défaut de juridiction seront terminés. M. Greenshields, demandera un ajournement de six semaines, afin de permettre à la défense de faire venir venir un certain nombre de témoins.

Massacre des Français

Londres, 21—Une dépêche reçue ici, dit que le roi Dahomé, Afrique Ouest, avec une nombreuse armée ont massacré un grand nombre de Français et en ont capturé 1000 qu'ils se proposent de manger.

AVIS ET SUJETS DOMESTIQUES

—

—« C'est votre propre faute
Si vous restez malade quand vous pouvez
Prendre des Amers de Houblon qui ne trompent [jamais.

—La femme la plus faible, l'enfant le plus frêle, et l'invalide le plus désespéré peut se servir des Amers de Houblon avec sûreté et grande efficacité.

—Les vieillards souffrant du Rhumatisme, du mal de rognons ou de toute faiblesse quelconque, sera toujours rajeuni en se servant des Amers de Houblon.

—Ma femme et ma fille ont été ramenées à la santé par les Amers de Houblon que je recommande à mon peuple.—Un Révérend Méthodiste.

Demandez à n'importe quel bon docteur si
Les Amers de Houblon ne sont pas la meilleure
[médecine domestique

—La fièvre de la Malaria, le malaise et la bile abandonnent le voisinage dès que les Amers de Houblon y arrivent.

—" Ma mère a chassé la paralysie et la névralgie de tout son système par les Amers de Houblon. " Ed. Oswego Sun."

—Conservez les rognons en santé par les Amers de Houblon, et vous n'avez pas à craindre de maladie.

—La vigueur de la jeunesse pour les personnes âgées et infirmes est dans les Amers de Houblon.

—« Au changement de vie rien n'égale
Les Amers de Houblon pour amortir tous les
[troubles accidentels
Qui surviennent alors.

—Le meilleur périodique que les femmes puissent prendre mensuellement et dont elles recevront les meilleurs bienfaits sont les Amers de Houblon.

—Des milliers meurent chaque année de quelques espèce de maladie des rognons, qui aurait pu être prévenue par un usage tempestif des Amers de Houblon.

— L'indigestion, l'estomac affaibli, les irrégularités des entrailles ne peuvent exister quand on se sert des Amers de Houblon.

Un usage tempestif des Amers
De Houblon conservera toute une famille
Dans une santé robuste pendant une année
Pour presque rien.

— Pour produire un sommeil réel et naturel, et un repos d'enfant toute la nuit, prenez un peu de Amers de Houblon en vous couchant.

☞Les véritables Amers de Houblon portent une grappe de Houblon vert sur l'étiquette blanche. Ne faites usage d'aucune de ces drogues malsaines dont le nom contient les mots " Houblon " ou "Houblons."

Le cholera en Espagne

Madrid, 21.—Il y a eu hier dans toute l'Espagne 2417 cas nouveaux de choléra avec 952 décès. Dans ce nombre est compris 19 nouveaux cas et 13 décès à Madrid. L'épidémie s'est déclarée à Guadalojara, Burguis et Almeria.

Le choléra augmente d'une manière alarmante dans les villages qui avoisinent cette ville. Il s'est déclaré aujourd'hui 200 cas nouveaux de cette maladie à Saragosse.

Nouveaux troubles au Tonquin

Paris, 21—Le général de Courcy télégraphie ce qui suit. J'ai eu une conférence à Halphong, avec les généraux DeLisle, Vannet et Negrier. Le Tonquin est encore troublé par des maraudeurs qui ont fait leur apparition de la partie nord-est du delte. On espère que la proclamation lancée par le régent de l'Annam va améliorer la situation au Tonquin. On espère aussi que l'Annam sera plus en sûreté si les Français restent à Hué pour seconder la Reine mère et le prince régent. Ils sont tous deux populaires et puissante et ils remplacent les mandarins qui sont hostiles à la France.

Les français ont occupé Poudughen sans rencontrer d'opposition.

La communication entre Thuget et le Tonquin a été interrompue.

Terrible explosion

Paris, 21.—Une terrible explosion a eu lieu à Arles, cette après-midi dans un immense entrepôt de poudre et de pétrole. Un certain nombre de personnes ont été tuées dont quelques unes mises en pièces.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraicheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No.* 28, *Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.

FROMAGERIE DE STE ANNE DE LA POCATIÈRE

M. Elizée Pelletier, secrétaire à la fromagerie de Ste-Anne, annonce qu'il vient de vendre 400 meules de fromage pesant en tout 23,750 livres, au prix de 7¼ cts la livre. Le tout a été fabriqué pendant l'espace d'un mois.

PENIBLE ACCIDENT

Dans le cours de la semaine dernière trois jeunes gens employés aux travaux de construction du chemin de fer du Lac St Jean, abandonnaient ce travail pour aller faire la fenaison, chez eux, a Héberville. Arrivés à la Rivière à Pierre, samedi soir ils comptaient pouvoir prendre le train pour se rendre à St-Raymond, mais il était parti quelques minutes plus tôt et force leur fut de s'installer le mieux possible pour passer la nuit en plein air.

Ils commirent l'imprudence de se placer presque sur la ligne, ne supposant pas l'arrivée d'un autre train, et après s'être enveloppés de leurs couvertures, se livrèrent à un profond sommeil. Malheureusement, surtout pour l'un d'eux, le réveil ne devait pas être sans émotion ; car quelque temps après un train arrivant à l'improviste donna dans le camp des dormeurs, dont l'un nommé Estase Tremblay, eut le pied horriblement broyé.

Ses deux compagnons qui se nomment Bolduc, l'ont recouduit à St Raymond où les médecins ont été appelés. Mais ils ont jugé que vu la gravité de la blessure il n'y avait rien à faire pour le moment et qu'il valait mieux faire transporter le blessé à l'hôpital de la marine à Québec où le service chirurgica est mieux organisé. Il y est arrivé hier soir à 10 hrs et demie.

Comme ce n'est malheureusement que trop souvent le cas, ce jeune homme qui réside à Hebertville est parfaitement rangé et l'unique soutien de sa mère qui est veuve.

Les passagers du convoi du chemin de fer du Nord, qui est arrivé à dix heures et sur lequel se trouvait le jeune Tremblay, ont organisé 'une souscription pour lui venir en aide, ainsi qu'à ses compagnons, qui ont sacrifié une partie de leurs épargnes pour procurer un voiturage commode à leur malheureux ami.

UN TRAPPISTE CANADIEN

M. Cléophas Desjardins, arpenteur pour la Province de Québec et la Puissance du Canada, vient d'entrer au noviciat des RR. Pères Trappistes à Oka. M. Desjardins a exercé l'état d'arpenteur pendant trois ans dans le Nord-Ouest, et depuis six mois il s'est retiré chez son frère M. Joseph Desjardins, à Ste.-Anne où il a été un sujet d'édification pour la paroisse. L'étude des hautes sciences était l'objet de ses prédilections, il excellait surtout dans les mathématiques et la chimie ; mais en dernier lieu, il a préféré la vie monastique où son travail sera partagé entre la prière, le soin des jeunes orphelins et la culture des champs à Oka. Le collège de St.-Anne comptera donc au nombre de ses anciens élèves un Rév. Père Trappiste.

NOYADE

Joseph Beaulieu, fils de Stanislas Beaulieu, journalier, et âgé d'environ 13 ans, s'est noyé vendredi après midi vers 5 h. Il était sur le pont qui traverse le bassin creusé, près de l'hospice, par le Grand Tronc, lorsque tout à coup son chapeau fut enlevé par le vent. En voulant le retenir, le petit malheureux perdit l'équilibre, tomba dans l'étang et s'y noya. Son corps fut trouvé quelques heures après par M. Louis Mercier et transporté aussitôt à la demeure de ses parents.

Le coroner Belleau a tenu une enquête samedi matin sur le cadavre et le verdict de noyé a été rendu. Les jurés font remarquer qu'une cloture doit être construite afin d'éviter à l'avenir les accidents.

BILLOTS ET PONT EMPORTÉS

Une lettre de Mille Vaches annonce que M. J. A. Puize, marchand, de cette localité, a perdu tous les billots qu'il avait fait couper cet hiver, au nombre de six mille.

On rapporte aussi que le pont sur la rivière des " Petits Escoumins " a été emporté par la crue subite des eaux de cette rivière. Ce pont avait été emporté lors de la tempête de l'automne dernier, et il n'était rebâti que depui printemps. Il avait coûté quatre cent piastres.

FRAPPÉ PAR LA FOUDRE

La chaleur torride qui durait depuis deux jours, nous a valu vendredi vers sept heures du soir un orage auquel il n'a rien manqué, pas même le couronnement de l'arc-en-ciel. Il y a eu entr'autres un éclat de foudre qui a fait une victime à St Sauveur. Un petit garçon d'une douzaine d'années et nommé Philéas Savard, était à la porte de la demeure de ses parents, rue St Ignace terrain Bédard, lorsqu'a éclaté ce terrible coup de tonnerre. Le fluide électrique a déchiré l'espace et a atteint le pied gauche de l'enfant qui est tombé évanoui sur le sol. Le Dr Fiset a été mandé et a donné des soins au blessé, qui a fini par reprendre ses sens. Lorsqu'on a enlevé la chaussure du petit malheureux, le pied était complètement brûlé et les chairs s'en détachaient.

—D'Ague-Cure d'Ayer est une préparation purement végétale, sans danger, et infaillible dans les maladies miasmatiques.

VINGT-QUATRE ENFANTS

M. Timothée Pontus, de Ste-Marie de Monnoir, a 45 ans, son épouse en a 38. Le jour de leur mariage ils étaient âgés respectivement de 20 et de 16 ans. Songeaient ils alors qu'ils auraient cette année, pour célébrer leurs noces d'argent 24 enfants autour de leur table ? C'est peu probable. Ce qui est certain c'est qu'ils sont aujourd'hui 26 à table et se portent tous à merveille.

On dit que M. Pontus a l'intention de s'adresser au gouvernement impérial pour obtenir la pension promise par Sa Majesté à ses sujets qui ont si bien mérité de la patrie.

HONNEUR AU MÉRITE

Ottawa, 19—Le ministre de la Marine a remis hier à M. Joseph Vincent, de Montréal, en présente d'une foule de députés, un magnifique chronomètre en or, avec chaine et breloque, comme gage de reconnaissance pour les services rendus par lui à la cause de l'humanité.

Le chronomètre porte sur le couvercle intérieur l'inscription suivante :

" Le gouvernement du Canada à Joseph Vincent.

" Témoignage de reconnaissance " pour les actes de courage et de dé. " vouement dont il a fait preuve à " différentes époques en sauvant la vie " à trente trois personnes en danger de " se noyer dans le port de Montréal e " ailleurs. "

L'honorable M. McLelan a accompagné ce cadeau de félicitations appropriées auxquelles M. Vincent a fait une réponse des plus heureuses.

On a lieu de croire ici que le nom de ce vaillant sauveteur va être recommandé par le ministres de la marine à l'attention de la " Royal Human Society " de Londres.

KAMOURASKA

Une violente bourrasque a traversé le village de Kamouraska vendredi après-midi. Plusieurs fenêtres ont été emportées par la tempête.

SUICIDE

Un jeune cultivateur âgé de 22 ans, nommé Sénécal dit Laframboise, s'est suicidé, mercredi dernier, à St Joachim de Shefford, en se pendant dans sa grange.

Il n'était marié que depuis 9 mois.

—La Salspareille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

UNE SINISTRE TROUVAILLE

Un exemple assez curieux de crémation en pleine mer s'est récemment passé à bord du *Donaw*, vapeur attaché au port de Brême.

Ce navire était parti d'Akyab pour Liverpool lorsque, quinze jours après son départ, une odeur nauséabonde paraissant avoir pour origine la soute au charbon, se répandit à bord. On s'empressa de prévenir le capitaine, qui ordonna des fouilles dans le charbon. Les recherches amenèrent la découverte d'un cadavre en pleine décomposition. Le corps semblait être celui d'un ouvrier anglais.

Dans la crainte que ce cadavre putrifié ne fût une cause d'épidémie, le capitaine ordonna de le jéter dans le foyer de la machine, où les flammes ne tardèrent pas le consumer.

La même odeur ayant persisté le lendemain on fit de nouvelles fouilles, et un second corps dans la même état fut de nouveau trouvé. On l'incinéra comme le premier.

C'est alors que des constations furent faites parmi l'équipage. Il n'y manquait personne. On en fut conduit à conclure que ces deux corps étaient dans la soute aux charbons depuis plusieurs semaines.

La dernière station où le navire eût fait du charbon était Cardiff. Il était donc à présumer que ces victimes n'étaient eutres que des ouvriers qui, pendant le changement du combustible, se seraient endormis dans la soute et auraient été ensevelis, pendant leur sommeil, par la quantité du charbon qui se serait accumulée sur eux à Cardiff.

DÉPART DU NORTHAMPTON

Le *Northampton* doit partir samedi. Il retournera à Halifax. Une soixantaine d'hommes ont déserté.

PILULES HOLLOWAY

La Loi de l'existence.—La saison actuelle est très-propice pour appeler l'attention sur quelques points sur lesquels repose la santé. Toutes les impuretés doivent être chassées du système. aussitôt qu'on en découvre la présence. Pour remédier aux fatigues du corps et au lieu de se laisser abattre, qu'on prenne une bonne nourriture qui, se digérant bien, enrichit le sang de ses éléments nutritifs. Les propriétés que possèdent les Pilules Holloway, répondent exactement à tous ces besoins et mêmes, elles exercent un pouvoir spécial, en fortifiant les nefs, régularisant la circulation et rétablissant ainsi complètement les sécrétions et excrétions. Ces excellentes Pilules tiennent toutes les fonctions naturelles si bien en ordre, qu'elles empêchent, ou dissipent promptement les maux de tête, les éblouissements, les nausées, les affections bilieuses, les fièvres, les diarrhées, la dyssenterie, et autres maladies semblables. 1

Notre Feuilleton

Aux Nouveaux Abonnés !

Nous commencerons la semaine prochaine un nouveau feuilleton intitulé :

LE SECRET

DE

SABINE

Rien de plus émouvant, de plus entraînant que ce feuilleton, dont les péripéties tiennent le lecteur en haleine jusqu'à la dernière ligne.

Nous invitons les personnes qui ne sont pas encore abonnés à notre journal de le faire au plus tôt afin d'avoir l'avantage de lire une œuvre littéraire supérieure, et avoir droit aux cadeaux que nous donnons à tous les nouveaux abonnés.

CONDITION :

$1.00—Pour une—$1.00

vous recevrez le *Journal* pendant un an, ainsi que les trois volumes mentionnés plus bas qui sont d'une grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les **JEUDIS**, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

Le Petit Mois du Sacré-Cœur,

Le Recueil des Recettes et le Médecin à la Maison,

Le traité sur le cheval et ses maladies.

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD,

Agent du *Journal des Campagnes.*

No **9**, RUE BUADE, QUEBEC

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des **Scrofules**, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses.** Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer ; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient mourable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

LE SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses.** Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

Echos & nouvelles

INCENDIE

Vers une heure et demie ce matin, une alarme sonnée à la boite 43, appelait les pompiers à la fabrique de chaussures de MM. Marsh et Polley, rue St-Valier. Le feu avait pris dans le bâti où se trouve la machine à vapeur. Lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, les flammes avaient déjà exercé des ravages considérables ; mais vu l'abondance de l'eau, les pompiers réussirent à maîtriser l'élement destructeur.

Une foule immense encombrait les abords de la manufacture ; et l'on rédoutait une de ces conflagrations qui ravagent tout un quartier. Mais grâce au zèle et à l'activité des pompiers et à l'abondance de l'eau, les craintes se dissipèrent bientôt.

Les pertes, causées par le feu par l'eau, sont très considérables ; mais on a tout lieu de croire qu'elles sont couvertes par les assurances.

HORRIBLE TRAGÉDIE

Halifax, N. E, 14—Une tragédie sans précédent dans l'histoire de la province a eu lieu dans cette cité, ce matin. Edward Withers, citoyen bien connu, a tué sa jeune fille et s'est empoisonné. Tous deux sont morts dans l'espace d'une demi-heure.

Withers était âgé de 48 ans ; littérateur assez distingué, il écrivait dans les journaux. Durant douze ans, il a été chef des statatistiques de la douane.

Depuis quelques mois, il était considéré comme atteint d'aliénation mentale et l'on était à prendre des mesures pour l'interner à l'asile des aliénés. Il fit ses préparatifs pour tuer toute sa famille, comme on le voit maintenant.

Ce matin, après déjeûner, il dit que le jour du jugement était arrivé, que la ville d'Halifax allait être réduite en cendres, il ordonna à sa famille de se réunir dans la cuisine, et que leur dernière heure était arrivée. Il déclara être un athée, mais comme ils croyaient en Dieu, il les exhorta à se préparer à la mort.

Il avait deux fils et une fille. Un de ses fils est au Nord-Ouest, avec le bataillon d'Halifax, l'autre âgé de 24 ans était à la maison paternelle. Il adorait sa fille Maggie, âgée de 22 ans, et très jolie. Elle était sur le point d'être mariée au capitaine Frank Rudolph.

La mère craignant pour ses jours s'enfuit chez un voisin et supplia sa fille de l'accompagner, mais elle refusa disant que " ce n'étaient que des caprices du père. " Maggie était occupée dans la cuisine quand le maniaque entra et lui logea une balle dans le cœur. Il dit qu'elle était trop bonne pour vivre et qu'il l'avait débarrassée des troubles de la vie. Il fut désarmé et lié, mais il réussit, cependant, à avaler le contenu d'une fiole de poison et au bout d'une demi-heure il comparaissait devant son juge. On avait pris la veille des mesures pour interner Withers. Le jury du coroner rendit un verdict en conformité avec les faits. Cette tragédie déplorable cause une grande sensation dans la cité. Mlle Withers était très estimée dans cette ville et l'on témoigne beaucoup de sympathie pour son fiancé. La mère est inconsolable.

FONG-AH-YU

C'est bien le meurtrier.—Preuves circonstanciellrs.—Extradition

Les preuves s'accumulent contre le chinois Fong-Ah-Yu arrêté lundi.

Hier matin un conducteur de la compagnie du Grand-Tronc, l'a parfaitement reconnu comme ayant fait le voyage de Montréal à Rome dans la nuit du 20 juin au 1er juillet.

On sait que le crime a été commis le premier juillet.

Le chef de Rome, M. Burns, a su que le prisonnier avait été vu le 2 juillet à Norwood, qu'il y avait dîné et qu'il y s'était enregistré sous le nom de John Frower.

De plus, on a trouvé dans son carnet, à Montréal, la preuve qu'il avait plusieurs fois voyagé sous ce nom, ce qui fait voir qu'il avait l'habitude de ce faux nom.

Le poignard trouvé sur le lieu du crime a été reconnu par plusieurs personnes, comme ayant été vu souvent en la possession de Fong-Ah-Yu.

La chemise, couverte de sang, que l'on a recueillie également dans la chambre de la victime, est faite tout-à-fait à la taille du bandit.

Malgré toutes ces preuves, le prisonnier conserve le même calme apparent et se borne à répondre : " Je suis arrêté, c'est à vous de faire la preuve. Je vous attends "

Hier après-midi, on a commencé à Montréal devant Son Honneur le juge Mathieu, les procédures pour obtenir l'extradition de Fong-Ah-Yu.

TEMPÊTE TERRIBLE

Nous lisons dans le *Courrier* de l'Illinois :

M. Pierre Lafond, notre correspondant de Frankfort, Dakota ,nous envoie les détails suivants d'une affreuse tempête qui a dévasté ce petit village et une partie de ses alentours.

Dans la nuit de vendredi à samedi, nous dit-il, le 27 juin, à une heure du matin, la tempête s'est abattue sur notre petit village avec une violence épouvantable. Notre église catholique que nous avions bâtie l'automne dernier, au prix de beaucoup de sacrifices et avec l'aide de plusieurs protestants charitables, a été complètement rasée, tout a été dispersé : ornements, vases sacrés, etc. On évalue la perte à mille dollars.

Au nombre des autres bâtisses qui ont souffert de l'ouragan sont : le magasin de M. Nazaire Blain occupé par Kalschar & Lafond, le toit complètement enlevé et renversé dans la rue. Le bloc Godwin, et le bloc du Dr. Kaul occupé par une salle de Billard, dommage partiel. La maison et la grange nouvellement bâties de M. John Bain, complètement démolies. Puis un grand nombre de cheminées renversées et de croisées brisées par la grêle et le vent. Pendant deux heures toute la population a dû se réfugier dans les caves pour se soustraire au danger.

Un grand nombre d'animaux ont péri et la récolte a subi un dommage qu'on peut estimer à plusieurs milliers de dollars. Le terrain ravagé ne s'étend pas au delà de six milles de largeur sur une longueur indéfinie.

Si quelques personnes charitables se sentaient disposées à venir en aide à notre pauvre petite congrégation terriblement éprouvée en ce moment, soit en envoyant quelques sous pour aider à l'érection d'une église, ou en donnant quelques ornements, elles pourront s'adresser en toute sûreté à MM. Kalschar & Lafond, secrétaire et trésorier de l'église, où à M. l'abbé Perreault, curé.

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE

Le conseil de l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec a élu ses officiers comme suit :

Président.—M. Ed. Giroux sen. Québec ; 1erVice-Président.—M. J. D. L. Ambrosse. Montréal ; 2ème Vice-Président M. S. Lachance, do ; Trésorier M. A. Manson, do ; Ass. Trésorier et Régistrateur, M. Wm. Ahern.

Bureau général des Examinateurs :

M. P. Mathie Québec ; M. Ed. Giroux M. H. R. Gray, Montréal ; M. H. F. Jackson, do ; M. J. D. L. Ambrosse, do ; M. A. Manson, do ; M. Wm. Ahern, do ; M. Wm. Ahern, secrétaire du bureau.

Pour les Examens Préliminaires pour Montréal, M. S. Lachance, M. C. J. Covernton et M. Wm. Ahern.

Pour les Examens Préliminaires pour Québec, M. Ed. Giroux, Sen., M. P. Mathie et M. R. McLeod.

ACCIDENT

Jeudi, un nommmé Joseph Goulet, demeurant près du Grand Tronc à Lévis travaillait à équarrir une pièce de bois, lorsque la hache dont il se servait pour cette besogne, glissa sur le morceau de bois et vint le frapper au pied en lui infligeant une horrible blessure d'où le sang coulait en abondance. Il fut aussitôt transporsé chez lui où le médecin, qui fut mandé, lui donna sessoins.

M. Joseph Goulet n'est marié que depuis lundi dernier.

LES FOINS

Les cultivateurs des environs de Québec ont commencé à faire les foins, On nous dit que jamais la récolte n'a eu aussi belle apparence.

AUX COLONS

Avis public est donné dans la *Gazette officielle* que, en vertu d'un ordre en conseil en date du 17 juin 1885, le commissaire des Terres de la Couronne est autorisé à faire une remise des intérêts et rentes dûs à la Couronne pour les terres publiques.

Les parties intéressées sont spécialement invitées de prendre avantage de la remise offerte, attendu que, après cette date, des mesures rigoureuses seront prises contre toutes les personnes en défaut envers la Couronne.

LA CONSOMPTION GUÉRIE.—Un ancien médecin, qui ne pratique plus maintenant, a eu en sa possession, grâce à un missionnaire des Indes Orientales, la formule d'un remède végétal fort simple pour la guérison prompte et permanente de la consomption, des bronchites, de la catarrhe, de l'asthme et des maux de gorge et des poumons et aussi pour la cure positive et radicale de la élibité nerveuse et de toute les douleurs nerveuses. Après avoir essayé les pouvoirs étonnants de guérison de ce remède dans des millers de cas, il crut de son devoir de le faire connaître à ses compatriotes malades. Poussé par ce motif et par le désir de soulager l'humanité souffrante, j'adresserai franc du port, à tous ceux qui le désirent, cette ordonnance en allemand, en français et en anglais, avec la direction voulue pour préparer ce remède et en faire usage. Envoyer par la malle avec un timbre, à l'adresse suivante : *W. A. Noyes*, 149, *Power's Block ochester, N. Y.*

Québec, 16 octobre 1884—1 an. 70

ARPENTAGE

Les examens des arpenteurs provinciaux se sont terminés hier. En voici le resultat :

Admis à la pratique : MM. J. E. Malhiot, J. A. Gignac, J. E. Wood, J. M. Croteau, N. P. Tremblay et J. E. Casgrain,

Admis à l'étude : MM. Lacoursière de Batiscan, et Girard, de Gentilly.

DEMANDÉ. e—Un agent résidant dans chaqu village, ville et cité du Dominion, aussi des agents voyageurs pour vendre nos nouveaux gazomètres à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon, et également bon. On a besoin d'aucun feu ou de force motrice. De toutes grandeurs, de 15 *Burners* à 1,000, pour maisons privées, magasins, hôtels, fabriques, moulins, rues, mines, etc.

THE CANADIAN AIR GAS MACHINE MANUFACTURING CO.,

116, rue St-Erauçois-Xauier,
Montréal

CATASTROPHE EXPLIQUÉE

Nous avons rapporté hier que le *Québec* avait coupé une embarcation en deux près de Sorel et que celui ou ceux qui la montaient s'étaient noyés. Voici comment un confrère de Montréal explique cette catastrophe :

Mercredi, dans la nuit, on enfonçait le " boat house " de M. Augustin Magnan, à Sorel, et on enlevait une magnifique chaloupe que M. Magnan avait reçu en cadeau il y a quelques jours de son beau-frère. M. Joe Vincent, de cette ville. Mais les malheureux auteurs du vol ne devaient pas jouir longtemps du fruit de leur crime. Aussitôt la chaloupe à l'eau, ils gagnèrent au large à tour de rames. Il était à peu près minuit : le temps était obscur et le vent assez violent ; le vapeur *Québec* n'était pas éloigné.

Les deux personnes qui montaient l'embarcation se dirigèrent en ligne droite vers le vapeur. La distance qui les séparait n'était plus que de quelques verges ; quand le pilot aperçut l'embarcation, il donna le signal du danger. Mais il était trop tard ; quelques secondes après, la chaloupe engouffrait sous les immenses roues du bateau et disparaissait sous l'eau. Les deux personnes disparurent avec elle et, quoique des recherches furent faites, à l'instant, on ne les retrouva pas.

Il est probable qu'elles ont été assommées par les palettes des roues avant de tomber à l'eau. Ces deux personnes, croit-on, étaient un homme et une femme.

On retrouva quelques épaves de l'embarcation que MM. Magnan et Vincent reconnaissent parfaitement.

LE TEMOIN DU MEURTRE

(*Suite et fin*)

—Eh ! mais il me semble que tu festonnes ce soir ! L'air va te remettre, et comme le temps est beau, si tu veux mon bras...

—C'est cela ! Un bout de conduite. Je te demande pardon de t'avoir méconnu, Basile...Tiens ! la lune est superbe, ce soir ! Elle nous regarde... Elle nous regardait aussi, le soir où...

Rufin n'acheva pas ; Basile lui serrait la main à la broyer.

—Sortons ! dit-il.

L'ivrogne descendit le premier.

Il ne gardait plus une perception assez nette de ce qui passait autour de lui, pour distinguer une ombre ramassée sur elle-même à l'abri du bouquet de sureau ; cette ombre disparut sous le couvert du bois.

A deux ans de distance, par une nuit semblable, Claude et Louis le porte-balle cheminaient sur la route argentée par la clarté de la lune...et, guidé par la pensée du crime, Basile les suivait, comme Musaraigne épiait à son tour les deux promeneurs.

Rufin, grisé par l'eau-de-vie, devenait loquace. Dans sa reconnaissanca attendrie pour ce qu'il appelait le bon procédé de son ami, il lui dévoilait les replis secrets de son âme s'accusant de l'avoir mal compris et d'avoir formé le projet de se constituer des revenus. Il regrettait cette pensée coupable... Il jurait à Basile de ne revenir jamais.

—Je te ferais guillotiner, si je voulais..., mais ce serait d'un traître... et tu agis si bien avec moi..., des sacs d'écus, le coup de l'étrier... Va ! va ! tu n'as rien à craindre, maintenant, Basile !

—On ne craint rien des morts ! dit l'aubergiste d'une voix rauque.

Par un brusque mouvement, il renversa son compagnon, que l'ivresse privait d'une partie de ses moyens de défense, puis à deux reprises il lui enfonça son couteau dans le sein.

—Misérable ! A l'assassin ! à l'aide hurlait Rufin.

—Appelle à ton secours la Vierge du Chêne ! dit Basile avec ironie, elle ne manquera pas de descendre.

—A la même place ! à la même place ! répéta Rufin avec une double angoisse.

Il tenta un suprême effort pour défendre l'argent que Basile reprenait dans ses poches, mais il n'y put réussir, poussa un sourd blasphème et retomba.

Il ne bougeait plus...

Basile s'enfuit sans regarder en arrière, et une demi-heure après il s'enfermait à double tour dans le cabaret des Ormes.

Rufin, dangereusement blessé, reprit cependant connaissance.

La lune brillait toujours épanouie dans le ciel. Il voulut faire un mouvement, la douleur lui arracha un cri... Il poussa autour de lui un regard désespéré... Tout à coup, ce regard, déjà voilé par l'aproche du trépas, prit une fixité effrayante... Il ne quittait plus le Chêne à l'Image.

Ce qui se passait était bien fait pour augmenter l'effroi du moribond.

De la niche de la Madone descendait une forme svelte, aérienne, qui bientôt glissa sur l'herbe du pré et s'approcha du mourant.

—Le témoin du meurtre ! balbutia le misérable.

Il se crut déjà jugé, condamné par ce témoin incorruptible que le porte-balle avait adjuré à cette même place ; et, d'une voix qui râlait, il répéta : Grâce ! grâce !

La vision s'approchait toujours.

D'épouvante, le blessé ferma les yeux.

—Grâce ! Grâce !

—Louis aussi demanda pitié ! murmura un accent léger comme un souffle.

—Je me repens ! je me repens !

—Ce n'est pas tout ! il faut expier.

—Mais je meurs...

—Et si on te faisait revivre ?

—Sauvez-moi... j'expierai !... Le sang m'étouffe...

—Je te sauverai pour quelque temps, du moins.

—Le temps de me venger de Basile, je veux qu'il meure sur l'échafaud !.. Moi, ça m'est égal...je veux bien qu'on me guillotine, je ne l'aurai pas volé... S'il partage ma peine, je serai content. Grâce et pitié ! Sauvez-moi !

Une seconde fois, Rufin perdit le sentiment de l'existence. Quand il retrouva la mémoire d'une partie des événements qui s'étaient passés, il était grand jour.

Etendu sur un lit, la poitrine couverte de compresses, il voyait vaguement aller et venir, dans la chambre qu'il occupait, une femme enveloppée de vêtements noirs, et dont un grand capuchon couvrait le visage.

—Où suis-je ? demanda-t-il.

—En sûreté, et vous resterez ici jusqu'à parfaite guérison... Alors, vous tiendrez la promesse faite à la Vierge au Chêne.

—Je raconterai tout à la justice !

Comme Musaraigne l'avait promis, Rufin put quitter son lit au bout d'un quinzaine de jours. Mais il se trouvait encore si faible, que sa gardienne jugea encore prudent d'attendre quelque temps encore... Ce que l'on demandait de Rufin exigeait autant de force physique que de liberté d'esprit.

Enfin, la convalescence s'accentua, la guérison vint, et un matin Musaraigne dit à Rufin :

—Soyez prêt dans deux jours à paraître devant les magistrats.

—Je suis prêt, répondit Rufin.

Musaraigne, montée sur Bricolle, partit pour Vitré. Le lendemain elle revint aux Ormes. Une voiture la suivait à quelque distance. Quatre hommes vêtus de noir entrèrent dans la cabane, et demeurèrent pendant une heure enfermés avec Rufin.

Les cloches sonnaient gaiement dans le clocher de la petite église des Ormes. Le cimetière était plein d'une foule animée, parée. De temps en temps, les curieux se penchaient au-dessus du mur d'appui et interrogeait la route. Un groupe de mendiants se tenait sous le porche, tandis qu'une bande d'enfants gardait la porte de la sacristie à l'intérieur de l'église. L'autel de la Vierge étincelait de la lumière des cierges. Les fonts baptismaux, garnis de bouquets embaumaient comme une corbeille. Le sacristain allait et venait d'un air important. Les femmes s'inquiétaient des détails de la toilette de la marraine, car il s'agissait d'un baptême, et c'était l'enfant de Basile que l'on allait apporter à l'église.

Gèneviève avait voulu attendre son complet rétablissement pour présider à cette cérémonie. Le père Chérau devait être parrain. Deux joueurs de hautbois et une violoneux avaient été requis pour la circonstance. On devait servir le dîner sous la grande treille du jardin. Jamais si grand gala n'avait été donné aux Ormes, depuis celui qui marqua les noces du dernier seigneur avec l'héritière de Vuitry. L'ironie mordait de temps à autre le cabaretier et sa famille. On citait l'avarice de Basile, l'orgueil de sa femme, la dureté du père Chérau. Mais comme le succès a toujours des flatteurs, bien des gens se taisaient sur le compte du cabaretier, en songeant qu'un jour ils auraient peut-être besoin de ses services.

Enfin, les enfants battirent des mains, en s'écriant qu'ils apercevaient le cortège. Les airs des ménétriers s'entendirent et on les vit bientôt déboucher du chemin creux, le bouquet au côté, les rubans au chapeau. A quelque distance venait Geneviève s'appuyant sur le bras de Basile. La femme de Rabot portait l'enfant, sous un voile de tulle brodé. Chérau, la nourrice et quelques voisines suivaient. Quand Basile se trouva près de la porte, il prit un petit sac de toile et en jeta le contenu en l'air, pendant que les enfants se roulaient à terre pour se disputer la monnaie. Le sacristain, le sonneur de cloches et les enfants de chœur attendaient anxieux sur la valeur de leur aubaine. La cérémonie s'accomplit. La générosité du cabaretier dépassa toutes les espérances.

Le temps était splendide.

Pour la première fois depuis son mariage, Geneviève souriait.

En dépit de l'indifférence qu'elle avait ressentie en apprenant qu'elle allait être mère, cette grande et sainte commotion qui change complètement la vie d'une femme la bouleversa. Elle, qui redoutait d'abord qu'un lien plus sérieux l'attachât à Basile, s'applaudit au contraire de trouver entre elle et lui cet enfant, chaîne vivante !

Sa froideur fondit ; son égoïsme tomba. Elle crut toute sa vie renouvelée. Basile lui parut moins mauvais ; elle se promit de travailler à le rendre heureux, afin que le petit Eloi grandît dans son atmosphère sereine.

Le cabaretier comprit une partie de ce qui se passait dans l'âme de sa femme. Il rayonnait. Allant de Geneviève, un peu pâle, à la nourrice plantureuse qui berçait l'enfant, il riait d'un rire épanoui. Une fois cependant, il s'arrêta brusquement au milieu d'une phrase commencée.

Le souvenir de Rufin lui traversait la mémoire...

Qu'était-il devenu ? S'était-il traîné dans quelque fossé pour y mourir ?...

Un mois s'était passé depuis cette nuit de meurtre, et Basile, n'ayant entendu parler ni d'assassinat, ni de cadavre, se croyait tranquille. Son impression de crainte dura donc peu, et quand l'heure du festin fut venue, il s'assit sous la tonnelle entre sa femme et Jeanne Rabot.

Le père Chérau, Martin et quelques amis prirent place.

Marcotte et Marion se multipliaient pour le service.

Basile découpait les volailles, Rabot versait à boire. Geneviève souriait à l'enfant, qu'elle berçait.

La gaieté la plus vive animait les invités de l'aubergiste.

Rabot, à la demande générale, entonna une chanson populaire :

Quand Margoton va-t-au moulin
Ne prend son bel âne Martin ;
Ne prend son sac, son âne...

Il achevait le couplet, quand Loisel, un jeune gars chargé de surveiller les buveurs, accourut effaré.

—La salle est pleine d'étrangers, dit-il ; des messieurs... quatre ! et puis, Musaraigne... deux femmes... et de la foule...

—Eh bien ! sers, Loisel, sers tout le monde, mon garçon.

—Mais on vous demande not' bourgeois.

—Et tu ne sais où donner de la tête... Ma femme, ajouta-t-il des voyageurs arrivent... je vais aller à cause du vin...

Le cabaretier quitta la tonnelle.

Quand il entra dans la salle, quatre hommes vêtus de noir étaient assis près d'une table, et trois femmes enveloppées de mantes regardaient à travers la croisée, semblant observer ce qui se passait sur la route. A cheval sur un banc, dans une attitude indifférente, se tenaient deux gendarmes.

Basile, quoiqu'il ne comprit point la gravité de ce qui allait se passer, demeura cependant un moment interdit.

—Que désirent ces messieurs ? demanda-t-il.

Les gendarmes changèrent subitement de place, et se trouvèrent de chaque côté du cabaretier.

Un des hommes vêtus de noir leva la tête, et Basile reconnut le juge d'instruction, venu aux Ormes deux années auparavant pour l'affaire du Chêne à l'Image.

—Nous souhaitons de vous quelques explications sur une cause anciennement jugée...dit le magistrat. A l'époque du procès, nous ne crûmes pas utile de vous interroger, mais aujourd'hui la justice est sur les traces d'homme accusé de plusieurs crimes, et quelques confidences faite par lui à un camarade nous laisseraient supposer qu'il ne fut pas étranger à l'assassinat de Louis le porte-balle.

—Louis le porte-balle, répondit Basile, je ne le comptais pas parmi mes amis, à peine parmi mes pratiques.

—Nous savons cela, aussi ne voulons-nous pas vous questionner sur Louis, mais bien sur son assassin ou du moins le complice de son assassin...

—Trézek..., balbutia Basile.

—Claude et Marcel Trézek sont au bagne répliqua d'une voix grave le juge d'instruction, et peut-être aurons-nous à regretter la promptitude de l'accusation portée contre eux... Savez-vous, continua le magistrat, ce qu'est devenu un certain Rufin qui fréquentait autrefois votre auberge ?

—Non, répondit Basile avec assez d'assurance. C'etait un homme capricieux, habitant tantôt le village tantôt partant pour de longs voyages. On m'a dit qu'il se mêlait souvent à des bandes de moissonneurs nomades ou aux faneurs dans le temps des récoltes.

—Il payait assez mal ses fournisseurs, vous surtout...

—Je lui faisais crédit...Vous savez messieurs, le marchand est exposé... Peut-être n'a-t-il pas réglé sa dernière note... En ce cas, je fais ma croix dessus...

Basile était pâle ; mais il conservait son aplomb ; ses yeux seuls trahissaient une vive angoisse. Il commençait à s'inquiéter de cet interrogatoire. Si Rufin avait été arrêté, comme cela devenait probable, il pouvait avoir parlé...Il ne manquerait pas d'accuser Basile, d'abord de l'avoir blessé dangereusement, ensuite de l'avoir poussé à l'assassinat du porte-balle.

—Je lutterai jusqu'au bout...se dit-il.

Les acteurs de cette scène étaient assez préoccupés de la gravité de la situation pour ne point remarquer que la petite porte donnant sur le jardin s'ouvrait sans bruit. Geneviève, inquiète de la longue absence de son mari, venait le chercher. Un mot qu'elle entendit prononcer l'arrêta brusquement au moment où elle allait l'appeler. Elle s'appuya contre le mur et écouta :

—Il y a environ dix-huit mois, reprit le magistrat, vous épousâtes Geneviève Chérau ; cette jeune fille jadis fiancée de Marcel Trézek, était de votre part, depuis longtemps, l'objet d'une passion ardente...

—Je n'espérais guère l'obtenir pour femme, sachant que Trézek en était amoureux : la ruine de Chérau me fit agréer.

—Vous n'aviez pas d'espérance, soit ! mais vous gardiez assez de ténacité et de volonté pour croire au succés si vous restiez seul prétendant à la main de Geneviève... Or, Mar-

cel vous gênait... Ce jeune et laborieux garçon, qui méritait à plus d'un titre la préférence de l'héritière des Aubiers, vous portait ombrage. Vous en étiez jaloux... La jalousie est une terrible passion ; elle ne recule devant aucun moyen...

—Mon Dieu ! mon Dieu ! mumura Geneviève en s'appuyant contre un dressoir, j'ai peur de comprendre...

—Monsieur le juge d'instruction, reprit Basile, quel rapport existe-t-il entre mon mariage et la moralité de ce... Rufin ?

—Vous ne le devinez pas encore ?

—Non, monsieur.

—Le voici : lors du procès qui se termina par la condamnation des Trézek, la justice chercha à qui pouvait profiter le meurtre de Louis... Au point de vue de l'argent, les Trézek seuls y trouvaient un avantage. Marcel avait besoin d'une grosse dot. Louis était relativement riche... Le père et le fils avaient donc pu, dans un but cupide, assassiner le porte-balle...

Mais à ce moment, continua le juge d'instruction, la justice ignorait que Marcel eût un rival...Or, voyez comme les faits s'enchaînent, pendant la nuit du meurtre...Rufin qui habitait les Ormes depuis deux mois, disparaît tout à coup...Ce qu'il devint, on l'ignore... On le retrouve dans une petite ville de Bretagne, se livrant à des dépenses au-dessus de ses moyens... Il se mêle plus tard à des bohémiens ; de complicité avec eux, il pille et brûle la ferme de Laloue... Poursuivi par les gendarmes, il leur échappe à l'aide de multiples déguisements... L'audace lui revient, au point qu'il fait deux voyages aux Ormes, à quatre mois de distance...

—Ah ! balbutia Basile, lui aux Ormes !

—En mendiant d'abord, en charlatan ensuite. Un soir il vint chez vous, il vous quitta vers dix heures, suivi la route de Vitré, et tomba à la place même où Louis avait été frappé atteint en pleine poitrine de deux coups de couteau.

—Je ne sais pas, s'écria Basile, je ne sais pas !

Un des magistrats fit un signe ; le gendarme qui était près de la porte descendit le perron, et revint amenant un homme qui était assis au dehors sur le banc de pierre.

Geneviève poussa un cri étouffé ; elle venait de reconnaître le voyageur d'aspect sinistre.

Rufin tira un couteau de sa poche, et le montrant au cabaretier :

—Voici l'arme ! dit-il.

Il ouvrit sa chemise de toile bise et ajouta :

—Voici la cicatrice des blessures.

—Et tu m'accuses ! toi ? s'écria Basile.

—Il n'accuse pas seul ! ajouta le uge.

—Qui donc ose le faire ? qui donc témoigne contre Basile ? demanda l'aubergiste d'une voix altérée.

Les trois femmes qui, juqu'alors, étaient restées le front appuyé contre les carreaux se retournèrent.

—Moi, dit une d'elles en abaissant le capuchon de sa mante, moi, Madeleine Trézek, dont le père et le frère sont au bagne !

—Moi, ajouta la seconde, en découvrant le pâle visage de Douce, moi la fille de Louis le porte-balle !

—Moi ; dit enfin la dernière, moi qui entendis ton dernier entretien avec Rufin, et te vis le frapper en face du Chêne à l'Image...Moi, Musaraigne, fidèle à ses amitiés comme à ses haines !

—Tous ! oui, tous ! s'écria Rufin avec une joie féroce, je ne monterai pas seul sur l'échafaud ; tu m'as payé pour assassiner Louis, tu solderas cette dette de ta tête.

Un cri de désespoir retentit dans la salle ; Geneviève venait de tomber de toute sa hauteur sur le carreau.

Douce et Madeleine se précipitèrent vers elle.

Basile bondit du côté de Rufin et le saisit à la gorge ; mais les gendarmes le firent lâcher prise et lui mirent les menottes.

En ce moment, les invités du baptême ennuyés de ne voir reparaître ni le cabaretier ni sa femme, pénétraient dans la salle. L'appareil de la justice les terrifia.

Geneviève revenait à elle.

—Mon enfant ! dit-elle avec des sanglots, mon pauvre enfant !

Soutenue par Douce et par Madeleine, elle regagna sa chambre et s'assit sur son lit ; puis elle fit signe qu'elle souhaitait rester seule.

Et quand les deux femmes compatissantes l'eurent quittée, elle s'abîma dans un morne désespoir.

Quoi ! elle avait lâchement renié le malheureux Marcel ; elle avait détourné ses yeux et son cœur de ce jeune homme honnête et bon, et, sans que rien l'avertît de sa méprise, de son imprudence, elle avait mis sa main dans celle du meurtrier...

Depuis dix-huit mois elle vivait à côté de cet homme ; elle venait de mettre au monde un enfant qui portait son nom, et cet enfant allait être orphelin de par la loi !

Elle, la fière Geneviève, serait la veuve d'un condamné à mort...On dirait, en parlant d'Eloi : " Le fils de Basile l'assassin ! " Elle se verrait chassée de tous les seuils, honnie, méprisée, et chacun applaudirait au châtiment de son orgueil...

Son cœur battait, avec une violence terrible, ses dents claquaient, la sueur coulait de son front ; elle cherchait une solution à cette situation. Elle s'interrogeait, se demandait ce qu'elle pouvait faire Et puis, elle se sentait si lasse, si brisée qu'il lui semblait que jamais elle n'aurait la force de quitter cette place et d'abandonner cette chambre. Elle voulait fuir cette maison, aller loin devant elle en emportant l'enfant... Si elle ne trouvait pas de pain pour elle et pour lui, elle garderait le dernier des courages, celui de mourir.

Mais il lui fut impossible de quitter le lit sur lequel elle était tombée, une fièvre terrible venait de se déclarer. Pendant plus d'un mois, elle resta entre la vie et la mort, soignée par Musaraigne, la seule femme du village qui pût vaincre sa résistance et sa répulsion.

XI

Pour la seconde fois, les acteurs de ce drame devaient se trouver en présence à la cour d'assises. Jamais l'opinion publique ne s'était aussi violemment émue qu'à cette occasion. Le souvenir des Trézek, celui de l'angélique fille du porte-balle remuait vivement le monde judiciaire. Il ne s'agissait pas seulement d'une condamnation ordinaire, mais du châtiment de deux misérables de la pire espèce, et de la réhabilitation de deux innocents. On se passionnait pour les victimes de l'erreur ; on réclamait à l'avance la peine capitale contre Basile et contre Rufin. La femme du cabaretier, que l'on avait vue si méprisable et si fière, lors du premier procès, ne ralliait aucune sympathie. On ne daignait même pas la plaindre. L'orgueil l'ayant perdu elle allait être châtiée dans son orgueil, c'était justice.

Bien que, cette fois, M. Leguével n'eût pas mission de parler pour les Trézek, il voulut prendre place au banc de la défense.

Depuis huit jours, Madeleine, Musaraigne et Douce habitaient à Rennes dans la maison du jeune avocat.

Le jour des assises, la salle regorgeait d'une foule avide.

Quand Rufin et Basile entrèrent, une clameur d'indignation s'éleva, et l'huissier eut peine à rétablir le silence.

Les deux accusés gardèrent une contenance bien indifférente. Basile pâle, abattu, chancelant, avait peine à se soutenir ; Rufin regardait hardiment la foule, et un éclair de rage jaillissait de ses yeux, quand il contemplait son complice.

Le lendemain, les Trézek prenaient à leur tour, la route du village.

Madeleine conduisit son père à la petite maison ; le sabotier ne la reconnaissait plus, tant Douce l'avait embellie. Le premier mouvement de Claude, en franchissant le seuil de cette demeure, fut d'étreindre ses deux enfants sur sa poitrine. Il rentrait à la fois dans toutes ses félicités perdues. Et cependant quelque chose encore manquait à sa joie, puisque ses yeux se tournèrent vers la porte, comme s'il attendait quelqu'un.

Dans la journée, Marcel et Claude sortirent.

Marcel ne demanda point à son père où il le conduisait ; leurs cœurs s'entendaient. Ils passèrent devant l'auberge de Basile. Une foule énorme s'amassait devant la porte de l'auberge. Au milieu des conversations s'élevaient des huées et des insultes. Les noms de Basile et de Gèneviève retentissaient, prononcés par des voix menaçantes. On venait d'apprendre le verdict du jury ; les paysans vengeaient les Trézek, condamnés autrefois pour le crime du cabaretier.

Après avoir injurié Geneviève, on la menaça. Une pierre brisa un carreau de la fenêtre de sa chambre... une autre suivit... chacun s'arma à son tour, et la lapidation de la maison maudite commença... Geneviève à peine guérie, assise sur son lit, hébétée de douleur, ne parut d'abord pas comprendre le danger qu'elle courait ; mais une pierre atteignit son enfant au front, le sang coula... Geneviève sentit la folie envahir sa tête... Elle courut à la fenêtre, l'ouvrit toute grande, et montrant à la foule la petite créature saignante et demi-morte :

—Vous êtes des lâches ! cria-t-elle oui des lâches !

Elle disparut de la croisée mit l'enfant dans son berceau, descendit l'escalier, traversa la cour, monta sur la margelle du puits, et se précipita..

La cour n'était séparée du chemin que par une haie, la foule fit entendre un cri d'horreur.

Ce fut en ce moment que les Trézels parurent.

—Elle s'est tuée !

—Des cordes ! descendons dans le puits !

—On a été trop loin aussi dans la vengeance !

—Au secours ! au secours !

Ces appels, ces cris se confondent. Marcel comprend ce qui vient de se passer, fend la foule, roule autour de son corps la corde que maintient une lourde pièce de bois, et descend rapidement au fond du puits. D'une main il soulève Geneviève ; de l'autre il se maintient au câble, plaçant ses pieds dans les interstices du puits et s'arc-boutant pour ne pas glisser le long de cette corde sans nœuds ; enfin il reparaît et dépose à terre son fardeau.

—Allons ! une femme de cœur pour soigner cette mourante...dit Trézek.

Claudette s'avança.

—Frictionnez-la, dit Marcel, enveloppez-la de couvertures chaudes ; Marcotte ira chercher le médecin.

On porta Geneviève sur son lit. Au bout d'un quart d'heure elle r'ouvrit les yeux, et ses regards se fixèrent sur Marcel.

—C'est le dernier coup, dit-elle, le dernier...

Elle referma les paupières.

Marcel s'approcha de son lit.

—Pardon et pitié ! murmura-t-elle Marcel ne répondit rien ; il rejoignit son père.

Le vieillard serra en silence la main de son fils.

Un moment après, ils entraient dans le cimetière.

Lentement ils s'avançaient, cherchant une tombe ; ils en aperçurent une plus fleurie que les autres et se la désignèrent. En approchant davantage, ils virent repliée sur elle même, et presque couchée dans les hautes herbes, une femme vêtue de deuil. De longs sanglots secouaient son corps ; elle s'abîmait dans une immense douleur...

Claude et Marcel, agenouillés sur la tombe de Louis le porte-balle, n'osaient adresser la parole à Douce, cette vaillante fille qu'ils trouvaient en ce moment brisée et vaincue...

Marcel étreignit nerveusement la main de Claude.

La détresse de Douce le gagnait à son tour. Il se sentait le cœur gonflé de cette tristesse et de cette désolation. Qu'allait-il faire maintenant dans sa vie, si la seule tendresse sur laquelle il pût compter avec celle de son père venait à lui manquer ? Oh ! combien était loin alors l'amour ressenti jadis pour Geneviève. Que l'image de Douce laissait désormais dans l'ombre cette beauté si fière autrefois, et aujourd'hui si profondément flétrie, humiliée ! Marcel venait de la voir, cette femme pour laquelle deux années auparavant il aurait donné sa vie ; il venait de la sauver du suicide...Mais rien du passé ne s'était éveillé en lui. Geneviève était une morte ensevelie dans ses malheurs et dans ses fautes. Il avait cédé à un mouvement spontané en l'arrachant à la mort ; son cœur avait battu à l'idée du danger couru par une créature humaine ; mais il se fut dévoué aussi vite pour une autre. Oui, la femme de Basile était bien morte, et Marcel savait que jamais elle ne ressusciterait pour lui.

Pendant les longs mois passés au bagne, pendant les heures de travail et pendant les heures de repos, une image s'était obstinément placée devant les yeux du jeune homme. Pâle et triste, elle le regardait ; quelquefois ses lèvres s'ouvraient et laissaient passer le mot : courage ! Cette apparition chaste le charmait. Il l'évoquait, la priait ; peu à peu elle devint la compagne inséparable de sa vie. Quand les lettres de Madeleine apportaient à Marcel un peu d'espoir, il savait que ce rayon consolateur venait de Douce. Quand la liberté lui fut rendue, il comprit qu'il la devait à elle seule. Et il l'aima comme l'ange gardien de sa vie, il l'aima jusqu'à se dire qu'il n'existerait plus de joie pour lui, s'il ne la partageait avec elle.

Mais Douce disparut quand sa mission fut remplie, redoutant ou dédaignant l'expression de sa reconnaissance.

Et quand il la retrouvait, c'était brisée de douleur, et sanglotant à en mourir.

Enfin l'angoisse de Douce s'apaisa; elle se souleva lentement, gardant encore les mains sur son visage.

—Adieu, père, dit-elle, adieu pour jamais, j'ai terminé ma tâche en ce monde le cloître attend ton orpheline...

Ses lèvres se collèrent sur la croix noire ; elle était debout, prête au départ.

Quand elle se retourna pour prendre la route du village, tremblante, les yeux encore aveuglés de larmes, Douce ne reconnut d'abord pas les deux hommes qui priaient auprès d'elle.

Mais Claude Trézek lui prit la main, et lui dit d'une voix navrée :

—Douce, ne me permettrez-vous pas de remplacer votre père ?

Et Marcel ajouta :

—Douce, ne voyez-vous pas que je vous aime ?

—Dieu sait, répondit la jeune fille, que je ne vous attendais point ici... Ne vous abusez point, Marcel ; n'essayez pas de vous tromper..., ce que vous appelez de l'amour est seulement de la reconnaissance...

—Non ! dit le fils de Trézek d'une voix vibrante et avec une belle flamme de jeunesse dans les yeux, crois-en mon cœur, qui bat d'angoisse et de crainte...Crois-en ma voix, qui se brise et mes yeux, qui se voilent... Douce, chère Douce, je t'aime du fond de mon âme comme tu me chéris toi-même...

Douce ne céda pas encore.

—Ne croyez point, Marcel que j'aie pour vous le sentiment dont vous parlez...Une grande pitié pour votre infortune, l'ardent désir de venger mon père...

—Douce, dit Claude, mentir sur cette tombe est un blasphème !

Marcel reprit suppliant :

—Tu vas me forcer de maudire ton dévouement et ta vertu. T'ai-je demandé la liberté, la réhabilitation ? T'ai-je priée de me sauver ? Est-ce me sauver que de m'arracher au bagne pour me jeter dans le désespoir ? Est-ce que je tiens à la vie sans toi ? Devant mon père, je t'adjure de répéter sur ton salut ce que tu viens de dire, et de prendre Louis en témoignage que tu ne m'as jamais aimé

—Ne jure pas, ma fille ! dit gravement Musaraigne en plaçant la main de Douce dans celle de Marcel.

Douce se jeta dans les bras de Claude Trézek.

.....

Un mois plus tard, on emportait du cabaret de Basile deux cercueils de grandeur inégale.

Sur le drap mortuaire de la plus grande des châsses était fixé un bouquet bizarre, composé d'épine noire, de soucis, de scabieuses et de cyprès.

La prophétie de Musaraigne venait de s'accomplir.

(FIN)

GROS OURS

La lettre suivante que nous recevons d'un citoyen de Québec résidant à Fort MacLeod, nous apprend que Gros Ours est bel et bien un sauvage.

Fort MacLeod,

1er juillet, 1885.

Les deux compagnies du 9me Bataillon que nous avions ici nous ont laissés hier matin au milieu des acclamations des citoyens du Fort MacLeod qui les ont vues partir avec regret ; tous, sans aucune exception, se sont très bien comportés pendant leur court séjour ici et plusieurs d'entre eux ont laissé et emporté des souvenirs qui dureront longtemps.

Je vois dans " le *Nouvelliste* " que l'on fait passer le " Gros Ours " (ou " Big Bear ") comme nous l'appelons ici) pour un Canadien-Français. J'ai eu l'occasion de voir le " Gros Ours " plusieurs fois en 1878 je faisais partie d'une escorte de 7 hommes de la Police montée qui furent envoyés au " *Lac qui Parle* ", (Sounding Lack) à 250 milles du Fort Walsh, où j'étais stationné alors ; j'avais l'occasion de le voir tous les jours et même plusieurs fois par jour, et dans la même année, dans le mois d'octobre, un parti d'arpenteurs est venu au Fort Walsh demandant protection à la Police montée contre le " Gros Ours " qui, disaient-ils, les avait empêchés de travailler et les avait menacés de les mettre à mort s'ils continuaient à travailler. Le colonel Irvine qui était en commandement du Fort Walsh alors, a choisi 30 hommes, et j'ai été un des élus, pour marcher contre le " Gros Ours " et lui faire entendre raison paisiblement, si possible, ou par la force des armes s'il le fallait. Quand maître " Gros Ours " a vu arriver la Police montée, il a changé de ton immédiatement, le major Irvine lui a dit à cette occasion que, s'il ne permettait pas aux arpenteurs de continuer leurs travaux qu'il le ferait prisonnier et qu'il ne craignait pas de le prendre quoiqu'il fût entouré de sa tribu. Il avait alors à peu près 200 guerriers avec lui. Le colonel Irvine est un brave, quoiqu'on en dise.

Après que l'entrevue fut finie, " M. Gros-Ours " a serré la main du colonel Irvine et de chaque homme de son escorte. Vous voyez par ce que je viens de vous dire que je connais le " Gros-Ours " assez intimement, je suis loin de m'en faire honneur. Je vous garantis qu'il n'y a pas une goutte de *sang blanc* chez lui, c'est un sauvage *pur sang*. Mde Michel Dubois qui prétend que le vrai nom du chef des Sauvages Crees, le " Gros-Ours ", est Edouard Lambert, se trompe grandement, je suis fâché de gâter ainsi sa nouvelle à sensation, mais la vérité avant tout !! ...Il y a bien un Canadien-français parmi les Crees, son nom est Dupré, c'est un homme, s'il est encore vivant, qui doit avoir au moins 80 ans aujourd'hui ; je l'ai rencontré au camp du " Gros-Ours en 1878 ; il m'a dit, si je ne me trompe, qu'il était né, soit à l'Islet ou à Berthier, en bas, et qu'il avait laissé le Canada très jeune, il a été employé à la compagnie de la Baie d'Hudson pendant 42 ans, il a marié, étant jeune, une sauvagesse Cree avec laquelle il a élevé une famille, il n'est pas un chef, il ne l'a jamais été.

Je ne crois pas que le " Gros-Ours " ait plus de 40 ans, du moins sa figure n'annonce pas un âge plus avancé ; c'est un des chefs sauvages qui ont causé le plus de trouble au gouvernement, il n'est jamais satisfait de rien, et s'il était Canadien-Français, comme on le prétend, il serait loin de faire honneur à notre race."

Les Russe dans l'Afghanistan

Londres, 15—Le *Times* a reçu une dépêche de Jogdorobaten vià Meshed, en date du 11 du courant, qui dit que le bruit court que les Russes s'avancent vers la passe de Zulfikar et qu'ils occupent le territoire de la Perse comme si c'était un territoire russe. La dépêche dit aussi que la commission de la frontière s'approche de Hérat.

Londres, 15—Des renforts arrivent à Askabad. La marche des Russes a mis les Afghans dans l'inquiétude, mais ils sont décidés à défendre courageusement leur territoire. Ils sont intrigués de voir tous ces préparatifs millitaires sous le couvert d'assurances pacifiques.

On croit que le général Alikanhof, commandant des postes avancés de l'armée russe, veut la guerre et trompe le Czar sur ses véritables intentions.

Londres, 15, 3 p. m.—Les nouvelles reçues aujourd'hui, au sujet des mouvements des Russes vers la passe de Zulfikar, ont causé une baise de 7/16 sur les consolidés.

Nouveaux Pairs

Londres, 15—La reine a élevé à la pairie sir Robert Lindsay et sir Ragnald Brett, membres du Parlement.

Faits divers

TERRIBLE NOYADE A SAINT-ALEXIS DES MONTS

Dans la nuit du samedi au dimanche un grand nombre de jeunes gens s'en revenaient deveiller de chez un ami lorsqu'arrivés à la traverse de la Rivière du Loup, trois jeunes gens et une jeune fille s'embarquèrent dans une chaloupe pour traverser. Le courant qui était très fort à cet endroit dirigea l'embarcation sur un obstacle quelconque qui se trouvait au milieu de la rivière et le contre coup fut si violent qu'il fit chavirer l'embarcation, et les jeunes gens se noyèrent tous les quatres sans qu'on pût leur porter secours.

Ce sont : MM. Tourneur, Allard, Duclos et Mademoiselle Giguère.

La nouvelle du sinistre se répandit dans la paroisse comme une trainée de poudre et dimanche la foule envahissait les bords de la rivière. Les parents et les amis des quatre victimes se rendirent sur les lieux de l'accident ; on a essayé de repêcher les pauvres victimes.

C'était un triste spectacle qui faisait mal au cœur de voir cette foule terrifiée regardant encore l'endroit où cette catastrophe venait d'arriver. Les mères désolées qui pleuraient leurs enfants offraient le spectacle le plus poignant.

On a retrouvé le corps du jeune Duclos.

UN MIRACLE ET TROIS AUTRES FAITS EXTRAORDINAIRES

Details complets

Le pèler inage des catholiques d'Ottawa et des environs de la capitale est arrivé à Montréal, mercredi matin de St Anne de Beaupré par le vapeur " Canada. " Les pèlerins étaient au nombre d'environ 600 personnes et sous la direction de M. l'abbé Sloane, de l'Evêché d'Ottawa. Les pèlerins se rendirent du débarcadère à l'église Notre-Dame-où une basse y fut dite. Immédiatement après, l'un de nos reporters dit le *Monde*, avait une entrevue avec M. l'abbé Sloane au grand salon du Séminaire St. Sulpice. Ce dernier rapporte qu'une famme assez âgée (70 ans environ) du nom de Lamothe et venant du Cap Rouge se joignit aux pèlerins à Québec.

Au dire de tous ses co-paroissiens, elle ne marchait depuis de longues années qu'avec l'aide de béquilles, souffrant d'une grande débilité. Elle se prépara à la sainte communion avec une grande ferveur et ne cessait l'expression de sa grande confiance à Ste Anne.

Elle communia avec les pèlerins et au moment où elle revenait dans la grande allée, elle laissa tomber ses béquilles et marcha tout aussi bien qu'une personne n'ayant jamais eu d'infirmités, et en laissant échapper des cris de joie.

" Ceci, je l'affirme, a dit M. l'abbé Sloane, car je l'ai vu de mes yeux. "

Autre fait extraordinaire.

Un jeune homme du nom de John Dolan, âgé de 18 ans, résident à Monatic comté de Carleton, souffrait depuis trois mois d'un mal de reins, tellement qu'il ne pouvait se lever. Il resta couché pendant tout le voyage, ne pouvant même pas s'agenouiller pour recevoir la communion.

A quelques lieux de Québec, il se leva à la surprise générale, et marcha en s'écriant : " Je suis guéri ! je suis guéri ! "

Un vieillard résidant aux alentours d'Ottawa, ainsi qu'une jeune fille irlandaise, ont tous deux laissé leurs béquilles aux pieds de la statue de Ste-Anne

Tous ces faits sont appuyés de témoignages et de preuves irréfutables, et il n'y a aucune exagération dans la relation de ces faits.

CHALOUPE COUPÉE EN DEUX, ET NOYADE

Mercredi soir, vers 11 hrs. l'équipage et les paseagers du *Québec* ont été mis en émoi par une nouvelle catastrophe.

Le *Québec* avait dépasé le phare de l'ile de Grâce qui fait partie du groupe des iles de Sorel, lorsque le pilote a aperçu une chaloupe blanche qui venait probablement d'être frappée par l'avant du bateau et qui passa sous la roue.

Il fit arrêter de suite, et les machines ayant été renversées, une embarcation fut mise à l'eau pour aller au secours d'un homme qui snrnageait à l'arrière et qui criait en anglais aux sauveteurs de se hâter.

Le capitaine Nelson, le maître d'hôtel Lacombe et plusieurs matelots se dirigèrent en chaloupe de ce côté, mais ce malheureux disparut avant leur arrivée et il ne revint pas à la surface de l'eau.

Les sauveteurs déçus revinrent à bord avec la chaloupe des naufragés, qui était coupé en deux, un sac dans lequel se trouvaient des attirails de pêche ainsi que des chaussures et un habit, et une bouteille qui avait contenu du lait.

On suppose que l'homme qu'on a vu n'était pas seul et que les infortunés pêcheurs se sont jetés à l'eau en voyant qu'ils ne pouvaient éviter la collision.

Ce nouvel accident a beaucoup affecté le capt. Nelson qui, en cette circonstance comme l'autre jour a fait son devoir avec toute la diligence possible.

AUTRE NOYADE

Les noyades sont toujours nombreuses chaque année. Il semble pourtant qu'il y en a plus que jamais cet été.

Mercredi soir un jeune enfant de 7 ans jouait sur le canal près la rue St Patrick à Montréal. S'étant exposé en marchant trop près du bord, il tomba dans le canal et malgré l'empressement qu'on mit à venir à son secours, il se noya. Quand on reussit à le sortir de l'eau, il était mort.

Son nom est John Gleson et ses parents demeurent No 145 rue Centre. Inutile de décrire la douleureuse scène dont le quartier fut témoin, lorsqu'on apporta à la malheureuse famille le cadavre de l'enfant qui, une heure auparavant, était auprès de sa mère plein de vie et de santé.

Le coroner a tenu une enquête hier matin et le verdict a été " mort accidentelle. "

NOUVEAUX PIANOS

M. L. E. N. Pratte expose dans la vitrine de son magasin, no 1676, rue Notre-Dame, Montréal, un magnifique piano droit d'un genre nouveau.

Les panneaux supérieurs au lieu d'être de bois découpé, sont remplacés par des plaques en bronze, d'un très joli dessin, qui donnent à l'instrument un cachet artistique et recherché.

Les personnes qui aiment le beau et le nouveau ne devraient pas manquer l'occasion de l'examiner.

Nous croyons que c'est le premier piano de ce genre importé dans le pays.

Quant à la qualité de l'instrument, il suffit de mentionner que ce piano sort de la manufacture colossale de J. & C. Fisher de New-York pour la Province de Québec et il est admiré tant pour la belle qualité du son et de la touche que pour l'élégance de la caisse. Ajoutez à cela le prix qui en est très modéré.

NOUVELLE SOCIÉTÉ

Savard et frère épiciers : Frédéric Savard et F. P. Savard, associés.

Avantages Extraordinaires

Au Bon Marche,

Coin des rues St-Jean et Collins,

HAUTE-VILLE.

—:o:—

LA crise commerciale que nous subissons maintenant, étant la cause d'une grande dépression dans le prix des marchandises, je désire informer les acheteurs, que les effets ci-dessous mentionnés ont été achetés à un escompte considérable, pour de l'argent comptant ; et seront vendus à un BON MARCHÉ exceptionnel.

Indiennes de toutes sortes, depuis		8c.
Etoffes à Robes de toutes sortes, ...		10c. et plus
Cachemire français, tout laine		47c. «
Soie Gros-Grain (Job.)	1.00 valant	1.30
« Ottoman, broché	1.60 «	3.25
« « unie	1.50 «	2 00
Entoucas		25c. et plus

PARASOLS, UNE GRANDE VARIETE.

Franges et ornements en chenille, broderies, depuis 3c. jusqu'à 2,50.
Gants en kid, en soie, en fil, en coton, etc., etc.
Corsets de tous genres, depuis 50 cts
Tweeds tout laine, 50c. valant 70c
« importé, 90c. « 1,20
« « pour pantalon, un choix considérable.
Serges, 75, 95, 1,30, 1.50, 1.95, 2.40, 3.00, valant 30 0/0 de plus
Habilllements en Tweed tout laine, faits sur commandes, 7,50.
Un lot considérable de Bas, pour Dames et Enfants.
Chaussettes, Bretelles, Cols, Chemises, Poignets, Cravates, le plus beau choix ; Caleçons e Camisoles en coton et merino, à moitié prix.
Enfin, un assortiment varié des marchandises les plus nouvelles vendus à des prix sans précédent.
Venez voir, et vous assurer vous-mêmes que c'est une occasion unique de faire vos achats pour la saison, à meilleur marché que partout ailleurs.
Un seul prix, et les marchandises marquées en chiffres.

Au Bon Marché,
Haute-Ville,
N. Garneau.

Québec, 2 mai 1885—1 an. 194

LES CELEBRES

Pianos Knabe,

DE BALTIMORE.

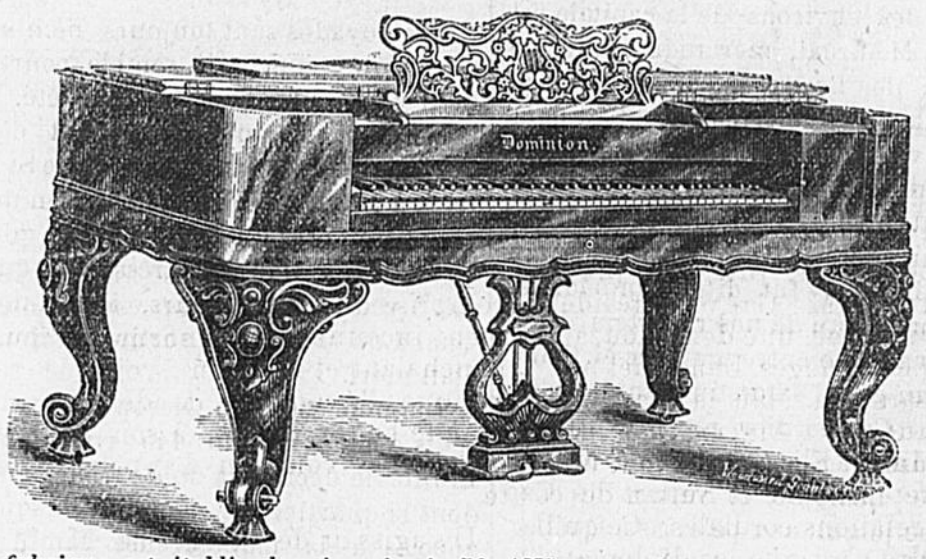

Cette fabrique est établie depuis près de 50 ANS et ses instruments ont acquis une

Reputation universelle

par l'EXCELLENCE DU SON, de la TOUCHE et de la DURABILITÉ à toute épreuve.

—[2]—

JE viens de recevoir un assortiment choisi de PIANOS A QUEUE, CARRÉS et DROITS, et j'invite cordialement les musiciens et les acheteurs à venir les examiner.

L. E. N. PRATTE,

SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC,

No 1676, rue Notre-Dame, Montréal,

Québec, 14 juillet 1885—15 nov. 83—1an 2fps. 909

MARCHES DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 23 juillet 1885.

Farine.—Sup. extra, baril, 196..	$4.50	*a*	4.75
Extra	4.35	*a*	4.50
Forte pour boulanger...	5.00	*a*	5.25
Extra du printemps.....	4.25	*a*	4.50
Superfine No. 2.....	4.00	*a*	4.10
Fine	3.90	*a*	4.00
Farines en poches, de 100 livres....	2.30	*a*	2.50
« de seigle en quart.....	0.00	*a*	0.00
« Maïs ou blé d'Inde blanc, par 200 livres.....	3.40	*a*	3 45
« Maïs ou blé d'Inde jaune, par 200 livres.....	3.20	*a*	3.03

Volailles.

Québec, 23 juillet 1885.

Dindes par couple.....	$2.40	*a*	4.00
Volailles «	0.50	*a*	1.00
Poulets «	0.60	*a*	1.25
Oies «	0.00	*a*	0.00
Canards.....	0.75	*a*	1.00

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Québec, 23 juillet 1885.

Lard frais par 100 livres.....	$ 6.00	*a*	6.50
« frais par livre.....	0.10	*a*	0.11
« salé « «	0.11	*a*	0.12
Jambons frais par livre.....	0.8½	*a*	0.09
« fumés « «	0.12	*a*	0.13
Lard Mess, 200 livres..	16 50	*a*	17.00
« Mince, « « ..	15.00	*a*	15.50
« Prime Mess, « « ..	00.00	*a*	00 00
« Engl.P.Mess, « « ..	00.00	*a*	00.00
« Extra Prime, « « ..	00.00	*a*	00.00
Saindoux en sceau	2.00	*a*	2.15

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 23 juillet 1885.

Beurre frais par livre.....	$0.16	*a*	0.17
« salé « «	0.14	*a*	0.15
Patates par minot.....	0.35	*a*	0.40
Œufs par douz.....	0.13	*a*	0.15
Sucre d'érable par livre.....	0.10	*a*	0.12
Fromage, par livre.....	0.15	*a*	0.15
Oignons par caisse.....	3.00	*a*	3.00
Pommes par baril.....	4.50	*a*	5.00
Oranges par caisse.....	5.00	*a*	5.00
Citrons par caisse.....	5.50	*a*	6.50

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE

Les Pilules et

Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infaillible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1½d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boite et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et $1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boites. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remède sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY,
533, Oxford Street, London

Québec, 2 novembre 1881—1 an. C

$500 *de récompense !*

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boites contenant 30 pilules ; prix 25 CENTS. A vendre chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des contre-façons et des imitations. Les véritables sont faites seulement par JOHN C. WEST & CIE, fabricants de pilules, 81 et 83, rue King Est, Toronto, Ont. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En vente par J. J. Veldon, 120, rue St-Joseph, Québec.

LA SANTÉ EST LA RICHESSE

Le traitement du docteur J. C. WEST pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool, ou du tabac, affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la décrépitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.

Chaque boite contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boite, ou six boites pour cinq dollars ; envoyées par la malle, sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevrons pour six boites, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison. Les garanties seront données par

J. J. VELDON,
Pharmacien, 120, rue St Joseph, Québec, seul agent autorisé pour la vente de ces remèdes.

Québec, 6 décembre 1884—1an. 100

LA COMPAGNIE DE MACHINES A TRICOTER DE TORONTO.

FABRICANTS DE MACHINES A TRICOTER

"ECLIPSE,"

116, RUE BAY.

Chaque machine est garantie.

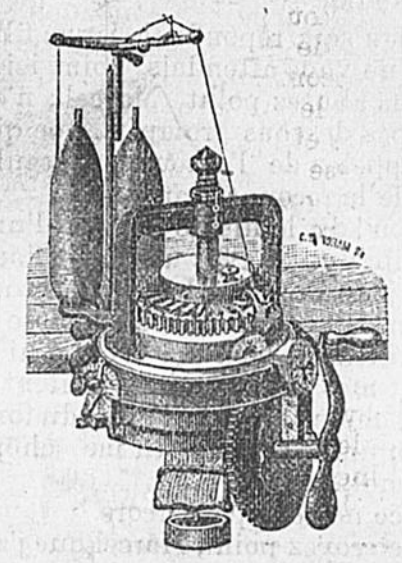

Un enfant peut la faire fonctionner.

UNE machine à tricoter ECLIPSE paiera dans toute famille. Après avoir pourvu aux besoins de la famille, on peut tricoter pour les voisins ou pour le commerce. On ne peut faire un meilleure usage de ses heures de loisir. *Un jeune homme ou une fille peut gagner de* $1.50 *à* $2.00 *par jour avec l'ECLIPSE.* Les MARCHANDS peuvent fabriquer toute la bonneterie, foulards, mitaines, tuques, etc., dont ils ont besoin dans leur commerce pendant toute la saison, et de la sorte tenir leurs commis constamment emplovés. Les FERMIERS peuvent convertir leur laine en différentes sortes de marchandises et réaliser 400 pour cent de plus sur la laine qu'ils produisent. *La seule machine à tricoter parfaite* en est une qui possède un mécanisme (ribber) simple et sûr pour faire les côtes. L'appareil de ce *ribber* diffère des autres presque sous tous les rapports, et les juges compétents l'ont proclamé comme parfait. *L'ECLIPSE est la seule machine propre à l'usage de la famille.* 91

Quebec, 8 avril 1885—1an1fps.

P. T. LEGARE

ENTREPOT

d'Instruments Aratoires

461, Rue St-Valier,

ST-SAUVEUR, QUEBEC.

Québec, 30 avril 1885—4m. 190

Bazar de Tadoussac.

CE bazar destiné à venir en aide à la nouvelle église de Tadoussac, dans le comté de Saguenay, sera ouvert à Tadoussac, le 3 Août prochain.

Les personnes charitables qui désireront contribuer à cette bonne œuvre sont respectueusement priées de présenter leurs offrandes, aux personnes suivantes, savoir :

Faubourg St-Jean ..... M. E. Vincent, libraire.
" St-Roch ..... M. M. Drouin et Frère.
Haute-Ville ..... M. Chaperon, libraire.
Basse-Ville ..... M. N. Hardy, "

La fanfare de la Malbaie, sous l'habile direction de M. Geo. Kane, a promis son harmonieux concours.

La " Compagnie du Saint-Laurent " a généreusement offert de transporter gratis les effets destinés au bazar.

L. S. A CARON, ptre. Curé.

Québec, 19 juin 1885 221

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE.**
POUR LA FRANCE :—**10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9. Québec

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9. rue Buade, Québec